



Service correctionnel Canada

**Budget des dépenses
2001-2002**

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-44

ISBN 0-660-61477-4



Service correctionnel Canada

Budget des dépenses
2001-02

Partie III - Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé:

Sollicitor général du Canada

Table des matières

SECTION I - MESSAGES.....	3
Message du ministre.....	3
Message de la commissaire.....	4
Déclaration de la direction.....	6
SECTION II: VUE D'ENSEMBLE DU SERVICE.....	7
2.1 Quoi de Neuf.....	7
2.2 Mandat, rôles et responsabilités.....	8
2.3 Objectifs du programme.....	10
2.3.1 <i>La Mission du SCC</i>	10
2.3.2 <i>Les objectifs des secteurs d'activités</i>	10
2.3.3 <i>Relations entre les secteurs d'activités et la structure organisationnelle / Imputabilité</i>	10
2.4 Contexte de la planification.....	11
2.4.1 <i>Approche de la justice du Canada fondée sur le développement social</i>	11
2.4.2 <i>Tendances en matière de criminalité et d'incarcération au Canada</i>	13
2.4.3 <i>Le profil de la population sous responsabilité fédérale</i>	15
2.4.4 <i>La stratégie correctionnelle du SCC</i>	17
2.4.5 <i>Principaux enjeux et défis</i>	18
2.4.6 <i>Conclusion</i>	24
2.5 Dépenses planifiées du Service.....	25
SECTION III: PLANS, RÉSULTATS, ACTIVITÉS ET RESSOURCES.....	26
3.1 Dépenses prévues et équivalents-temps plein.....	26
3.2 Principaux engagements en fait de résultats escomptés.....	27
3.3 Résultats prévus, activités et ressources connexes.....	28
3.3.1 <i>PRISE EN CHARGE</i>	28
3.3.2 <i>GARDE</i>	29
3.3.3 <i>RÉINSERTION SOCIALE</i>	31
3.3.4 <i>GESTION GÉNÉRALE</i>	35
SECTION IV: INITIATIVES CONJOINTES.....	38
4.1 Initiatives horizontales.....	38
4.1.1 <i>La place du Canada dans le monde</i>	38
4.1.2 <i>Qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes</i>	39
4.2 Initiatives collectives.....	43
4.2.1 <i>Collaboration internationale</i>	43
4.2.2 <i>Politiques de justice pénale</i>	44
4.2.3 <i>Services correctionnels fédéraux/provinciaux/territoriaux</i>	44
4.2.4 <i>Organismes non-gouvernementaux</i>	45
SECTION V- RENSEIGNEMENTS FINANCIERS.....	46
Tableau 5.1: Dépenses d'immobilisations par programme et par secteur d'activité... 46	46
Tableau 5.2: Dépenses d'immobilisations par secteur d'activité.....	47
Tableau 5.3: Rapport d'étape sur les grands projets de l'État.....	48
Tableau 5.4: Détails des paiements de transfert par secteur d'activité.....	49
Tableau 5.5: Source des recettes disponibles et non disponibles.....	50
Tableau 5.6: Coût net du programme pour 2000-2001.....	51
Tableau 5.7: Fonds Renouvelable CORCAN : État des opérations.....	52
Tableau 5.8: Fonds Renouvelable CORCAN:Évolution de la situation financière.....	53

Tableau 5.9: Fonds Renouvelable CORCAN: Utilisation prévue de l'autorisation du fonds renouvelable	54
SECTION VI: INFORMATION ADDITIONNELLE	55
Définitions	56

Section I - MESSAGES

Message du ministre

Les Canadiens attachent une grande importance à la protection et à la sécurité du public qu'ils considèrent comme essentielles à leur qualité de vie. C'est pourquoi, en tant que solliciteur général, je suis déterminé à collaborer avec mes collègues et à poursuivre mes efforts en vue de rehausser la qualité de vie de tous les Canadiens.

Le programme de sécurité du public va au-delà des attributions du Portefeuille du Solliciteur général. Il englobe la participation d'autres ministères et organismes fédéraux, des administrations provinciales, territoriales et municipales, de partenaires des autres pays et des secteurs privé et bénévole. Ces partenariats demeurent un élément essentiel à la mise en œuvre de nos plans et priorités et au renforcement de la sécurité du public.

Au cours des dernières années, les efforts du Portefeuille se sont concentrés sur quatre priorités : lutter contre le crime organisé, préconiser une approche correctionnelle judiciaire, intégrer les systèmes d'information de la justice et encourager les citoyens à s'impliquer. Le gouvernement a récemment concrétisé son engagement à l'égard de ces priorités en augmentant son investissement dans les futures initiatives décrites dans le Rapport sur les plans et priorités du Service correctionnel du Canada.

Au cours des prochaines années, pour faire face aux pressions nouvelles et aux défis actuels, le Portefeuille va élaborer, après consultation et en collaboration avec ses partenaires, des plans visant d'autres priorités gouvernementales touchant la sécurité du public à savoir, les peuples autochtones, les enfants et les jeunes, les victimes, les toxicomanes et l'infrastructure critique.

Nous aimerions connaître vos commentaires et vos suggestions. À la page 55, vous trouverez une liste des personnes-ressources au Service ainsi que notre adresse Internet, où vous pouvez vous adresser pour avoir plus d'information. Il est à souligner que chaque organisme du Portefeuille prépare son propre rapport au Parlement (à l'exception du SCRS). Pour plus de détails, veuillez consulter les documents de ces organismes.

Hon. Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Message de la commissaire

Le Rapport sur les plans et priorités du Service correctionnel du Canada décrit la manière dont nous collaborons avec d'autres partenaires du système de justice pénale du Canada pour faire en sorte que nos collectivités deviennent des endroits où l'on peut vivre en toute sécurité.

En tant qu'organisme appartenant au Portefeuille du Solliciteur général, nous avons un mandat législatif, formulé dans l'article 3 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* de 1992 et appuyé par le document sur la Mission du SCC, qui est le suivant :

«... contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité par les mesures suivantes :

- (a) en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines, et*
- (b) en aidant au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois.»*

Aux termes de ce mandat, la sécurité du public doit être l'élément prépondérant dans toutes les décisions visant les délinquants.

Le SCC fonctionne dans le vaste contexte de l'approche équilibrée que suit le gouvernement du Canada à l'égard de la lutte contre le crime tout en restant sensible aux forces aussi bien mondiales que nationales. Le Canada a actuellement le taux de criminalité le plus faible depuis une vingtaine d'années. Depuis le début des années 1980, grâce aux efforts du SCC, le taux de récidive chez les délinquants sous responsabilité fédérale libérés sous condition a diminué de moitié. Grâce à nos efforts, moins de 1 p. 100 seulement des condamnations d'adultes prononcées au Canada en 1999-2000 visaient des délinquants sous responsabilité fédérale.

En dépit de ces résultats encourageants, le taux d'incarcération au Canada, qui est de 123 pour 100 000 citoyens, reste plus élevé que celui de la plupart des pays d'Europe occidentale, bien qu'il soit encore notablement moins élevé que celui des États-Unis. La population des délinquants sous responsabilité fédérale reflète de plus en plus certaines des populations les plus marginalisées socialement – particulièrement les Autochtones et les toxicomanes –, ce qui représente de nombreux défis à la fois pour la gestion de la population carcérale et pour les efforts de réinsertion sociale.

Dans le rapport de cette année, vous verrez comment le SCC prévoit aborder certaines de ces questions. Parmi nos priorités, mentionnons le problème de la

surreprésentation des Autochtones dans le système correctionnel fédéral; le renforcement des services de santé; l'amélioration des activités de sécurité; l'instauration de services correctionnels efficaces pour les femmes; le renforcement de l'infrastructure des services correctionnels dans la collectivité; la mise à niveau et la restructuration de systèmes d'information désuets; la constitution d'une main d'œuvre correctionnelle professionnelle et compétente pour le 21^e siècle.

Le SCC continuera d'aider à faire en sorte que le Canada demeure un endroit sûr. La démarche du Canada en vue de la réduction du crime donne de bons résultats et le SCC est fier de contribuer à ces efforts.

Commissaire
Service Correctionnel Canada

Declaration de la direction

DECLARATION DE LA DIRECTION/MANAGEMENT REPRESENTATION Un rapport sur les plans et les priorités pour 2001-02/ Report on Plans and Priorities 2001-2002	
<p>I submit, for tabling in Parliament, the 2001-2002 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Correctional Service of Canada.</p> <p>To the best of my knowledge (and subject to the qualifications below), the information:</p> <ul style="list-style-type: none">• Accurately portrays the Agency's mandate, plans, priorities, strategies and expected key results of the organization.• Is consistent with Treasury Board policy and instructions and the disclosure principles contained in the <i>Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities</i>.• Is comprehensive and accurate.• Is based on sound underlying departmental information and management systems. <p>I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.</p> <p>The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.</p>	<p>Je sou mets, en vue de son dépôt au parlement, le rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002 du Service correctionnel du Canada.</p> <p>A ma connaissance (et sous réserve des observations ci-dessous), les renseignements :</p> <ul style="list-style-type: none">• Décrivent fidèlement les mandats, plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisation.• Sont conformes à la politique et aux instructions du Conseil du Trésor, ainsi qu'aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les <i>Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités</i>.• Sont complets et exacts.• Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents. <p>Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.</p> <p>Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.</p>
Nom/Name: _____ Date/Date: _____	

Section II: VUE D'ENSEMBLE DU SERVICE

2.1 Quoi de Neuf

Le Service correctionnel du Canada a franchi plusieurs étapes importantes pendant la première année du XXI^e siècle.

- Juillet 2000 La fermeture de la vieille Prison des femmes a été le point culminant de travaux qui se sont échelonnés sur une période de dix ans après la parution du rapport « La création de choix » du mill groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale. Grâce aux recommandations du groupe d'étude, des modifications importantes ont été apportées à la gestion et au logement des délinquantes dans les établissements correctionnels fédéraux. En plus d'une entente continue avec les services correctionnels de la Colombie britannique portant sur le logement pour femmes délinquantes sous juridiction fédérale, il y a maintenant cinq établissements pour femmes situés à travers le Canada et un pavillon de ressourcement pour délinquantes autochtones dans l'Ouest canadien.*
- Octobre 2000 Déposition à la Chambre des communes de la réponse du Gouvernement au rapport "En constante évolution: La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition" par le Sous-comité sur la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition du Comité permanent de la justice et des droits de la personne.*
- Octobre 2000 La Division de la recherche en toxicomanie du SCC a organisé le premier Forum de recherche sur l'alcool et la toxicomanie dans le domaine des services correctionnels. Le forum a permis de réunir des professionnels du domaine correctionnel du fédéral, des provinces et des territoires et d'autres pays ainsi que des chercheurs, des universitaires et d'autres experts qui ont discuté des solutions à adopter afin de lutter contre l'introduction des drogues dans les prisons et de réduire la demande de drogues au sein de la population carcérale.*
- Décembre 2000 Raffermissement des projets du SCC dans les domaines prioritaires de l'engagement de la collectivité et de la participation du public sous un commissaire adjoint qui répond directement à la commissaire.*
- Janvier 2001 Création au SCC d'un centre d'apprentissage en gestion pour se doter d'une main d'oeuvre professionnelle bien formée, capable de répondre aux besoins présents et à venir des délinquants fédéraux et, aussi, améliorer la formation en gestion ainsi que la formation en matière de suivi exercé sur la conformité aux lois et aux politiques.*

2.2 Mandat, rôles et responsabilités

L'objectif du système correctionnel fédéral, énoncé à l'article 3 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* de 1992 est le suivant :

« ... contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité par les mesures suivantes :

- (a) en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines;*
- (b) en aidant au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois.»*

Au Canada, les lois régissant le système de justice pénale, y compris le Code criminel, relèvent du ministère fédéral de la Justice. Dans ce cadre législatif, il incombe aux provinces et aux territoires d'administrer la justice (services de police et tribunaux) dans leurs sphères de compétences et d'appliquer les peines infligées aux délinquants purgeant des peines de moins de deux ans.

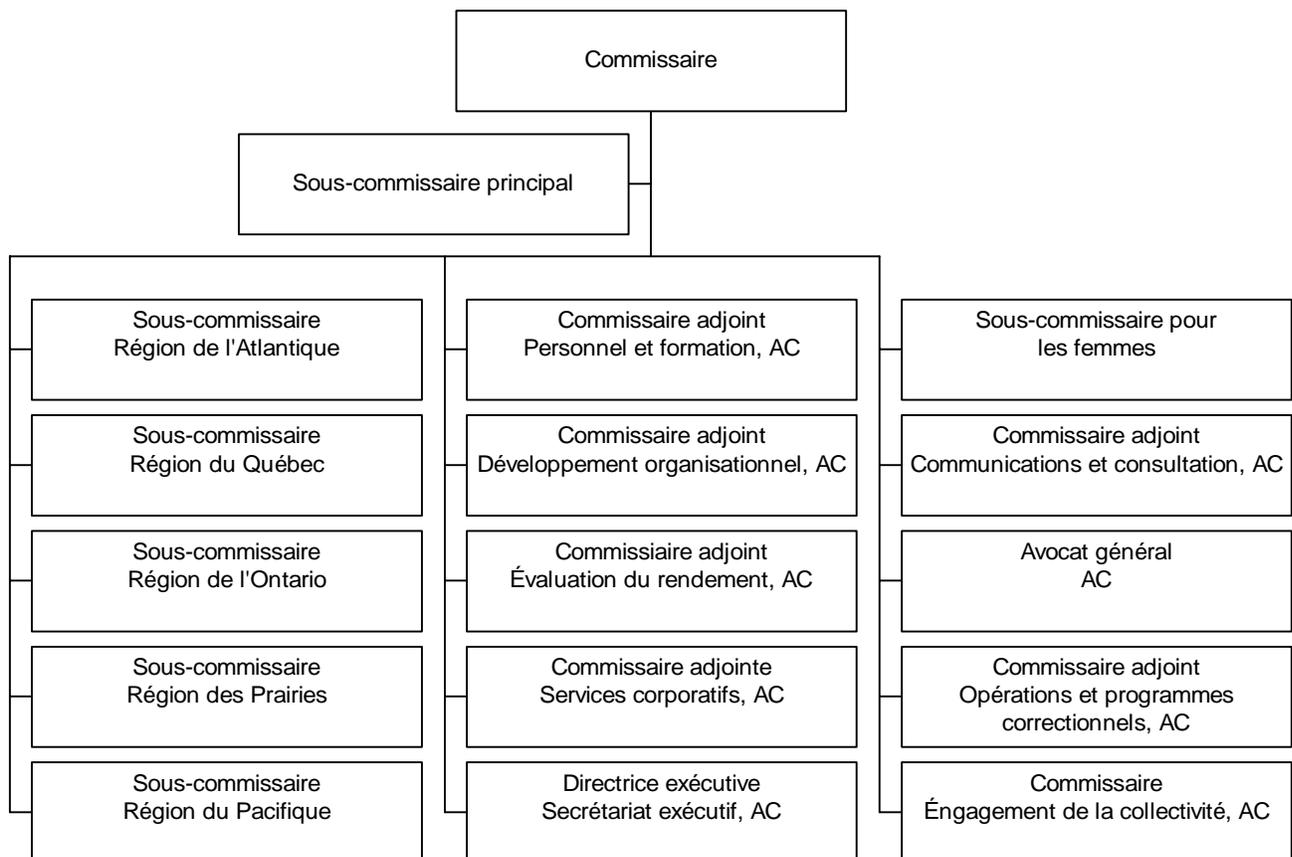
Le Service correctionnel du Canada (SCC), organisme du portefeuille du Solliciteur général, est chargé d'administrer les peines des délinquants purgeant des peines de deux ans ou plus. Le Portefeuille comprend aussi la Gendarmerie royale du Canada (service de police national du pays), la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Service canadien du renseignement de sécurité et le Bureau de l'enquêteur correctionnel.

Le SCC gère actuellement 52 établissements fédéraux, 17 centres correctionnels communautaires pour les délinquants en liberté conditionnelle et 71 bureaux de libération conditionnelle. En plus de gérer des installations sous juridiction fédérale, le SCC gère une vaste gamme d'accords d'échange de services avec des systèmes correctionnels provinciaux et avec des collectivités autochtones visant à procurer des services et des programmes correctionnels aux délinquants fédéraux. Il a également conclu des contrats avec environ 170 établissements résidentiels communautaires exploités par des organismes non gouvernementaux afin de répondre aux besoins en logement des détenus mis en liberté. Chaque jour, le SCC a la charge d'environ 21 000 délinquants sous juridiction fédérale dont 13 000 sont incarcérés, les autres participant à des programmes de mise en liberté sous condition.

Le 31 mars 2000, le SCC avait un effectif d'environ 14 000 fonctionnaires. Quatre-vingt deux pour cent des ceux-ci travaillent en établissement et 8% s'occupent d'assurer des services de surveillance parmi la collectivité et 10% oeuvrent dans la gestion et dans les services au niveau de l'organisation. Plus de 10 000 bénévoles prêtent leur concours pour offrir des services comme le tutorat, l'alphabétisation, les programmes de visites ainsi que les activités sociales, récréatives et spirituelles; on accueille aussi leur avis sur des questions telles que

l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques, des pratiques et des programmes correctionnels. Quelque 500 de ces bénévoles appartiennent à des collectivités locales et font partie de comités consultatifs de citoyens (CCC) à chaque établissement et bureau de district du SCC. Les comités consultatifs de citoyens fournissent un apport précieux à l'élaboration des opérations et des programmes du point de vue de la collectivité immédiate et ils échangent avec les responsables des unités opérationnelles au sujet des préoccupations de leur collectivité.

Organigramme



2.3 Objectifs du programme

2.3.1 L'objectif du programme

La Mission du SCC et l'objectif du programme est:

"Contribuer, en tant que composante du système de justice pénal et dans le respect de la règle de droit, à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain."

2.3.2 Les objectifs des secteurs d'activités

Prise en charge

Répondre aux besoins des délinquants en matière de santé physique et mentale conformément à toutes les prescriptions juridiques.

Garde

Exercer sur les délinquants un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

Réinsertion sociale

Inciter activement les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois et les aider à le devenir.

Gestion générale

Faire en sorte qu'il y ait des politiques et des services régissant les programmes et les activités du Service et que ceux-ci soient conformes au mandat et à la Mission du Service.

2.3.3 Relations entre les secteurs d'activités et la structure organisationnelle / Imputabilité

Imputabilité pour les secteurs d'activités	2001-02	
	ETP	\$ millions
<u>Prise en charge, Garde et Réinsertion sociale</u> Les délinquants - Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels Les délinquantes - Sous-commissaire pour les femmes	12,113	1,278.0
<u>Gestion organisationnelle</u> Imputabilité conjointe à l'Administration centrale	1,695	150.6

2.4 Contexte de la planification

L'une des priorités toute première du gouvernement du Canada est de créer une société plus englobante qui permette à tous les Canadiens, à toutes les Canadiennes, de partager les occasions qui s'offrent à nous. L'action et les événements qui se produisent à l'étranger ont une incidence au pays. La mondialisation du fait économique, les changements socio-démographiques et culturels, et les progrès technologiques rapides créent des occasions mais aussi des défis pour la sécurité du public. Comprendre et saisir la portée de ces incidences demeurera au coeur de l'activité gouvernementale dans les années à venir dans le but de nous assurer que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes se sentent en sécurité au sein de communautés sûres.

La nature de l'activité criminelle se modifie en même temps que ces réalités nouvelles. Le gouvernement du Canada s'exerce à actualiser une méthode équilibrée dans sa lutte contre le crime, en se concentrant sur la prévention autant que sur les sanctions, en augmentant les sanctions pour les crimes graves, et en s'attardant sur les besoins des victimes. Oeuvrer avec nos partenaires dans le domaine de la justice pénale et dans la collectivité pour cerner les causes du crime et découvrir des moyens de concevoir des solutions pour les collectivités diminuera les coûts humains et sociaux pour les Canadiens et les Canadiennes.

2.4.1 Approche de la justice du Canada fondée sur le développement social

Au Canada, le système de justice pénale a longtemps considéré l'incarcération comme la meilleure solution à la criminalité. Des études récentes laissent entrevoir que l'incarcération a peu contribué à la protection à long terme de la société et à la réduction de la récidive. Un examen¹ de 50 études portant sur plus de 300 000 délinquants, l'emprisonnement n'est pas plus efficace que les sanctions communautaires face à la réduction de la récidive tandis que les peines plus longues entraînent de légères augmentations de la récidive.

On met davantage l'accent à l'heure actuelle sur les solutions de rechange, la justice réparatrice et le ressourcement pour nous doter de collectivités fortes et plus sûres. Cela a mené à la réforme de la détermination de la peine et au recours à la justice réparatrice dans le système de justice pénale. L'année 1999 a marqué le centenaire du régime de mise en liberté sous condition au Canada; il s'agit d'un programme couronné de succès dont les possibilités peuvent être accrues si la collectivité ainsi que tous les intervenants du système de justice pénale collaborent et y participent davantage.

¹ *Rapport de l'Usager - "Les effets des peines de prison sur la récidive", 1999-3, Ministère du Solliciteur général.*

La *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) promulguée en 1992 est l'une des nombreuses lois adoptées dans le cadre de l'initiative « Vers une réforme » du gouvernement fédéral au début des années 1990. La réforme visait à mieux harmoniser les facteurs pris en considération ainsi que les décisions du tribunal ayant déterminé la peine, d'une part, et le pouvoir discrétionnaire et les décisions des autorités responsables de la mise en liberté, d'autre part. La réforme vise à assurer une peine englobante qui soit juste pour le délinquant et proportionnelle au délit commis. Les modifications de la mise en liberté sous condition prévoyaient des mesures plus rigoureuses dans le cas des délinquants violents et des auteurs de délits graves en matière de drogue et des mesures moins contraignantes pour les auteurs de délits non violents, compatibles avec le règle de fond qui veut que la sécurité du public arrive en premier dans toute décision touchant le domaine correctionnel. L'objet et les principes énoncés dans la loi devaient servir à uniformiser la prise de décision et l'application en matière correctionnelle et de mise en liberté sous condition et à donner des précisions à ce sujet au public, aux victimes, aux délinquants, au personnel des pénitenciers et de l'aide postpénale ainsi qu'aux autres intervenants du système de justice pénale.

L'adoption de la LSCMLC fut accompagnée de certaines dispositions concernant le fonctionnement du système correctionnel et de mise en liberté sous condition qui visaient à établir une distinction entre les délinquants à faible risque et les délinquants à risque élevé. Elle repose sur le principe selon lequel la protection du public est le principal facteur à prendre en considération dans toutes les décisions concernant le traitement et la mise en liberté des délinquants.

Les modifications législatives apportées à la fin des années 1990 ont permis d'enrichir l'approche de la justice fondée sur le développement social dans les dispositions du *Code criminel* sur la détermination de la peine. Les modifications conservent le principe de la renonciation et le principe fondamental selon lequel la peine doit être proportionnelle à la gravité de l'infraction et au degré de responsabilité du délinquant. Cependant, l'article 717 prévoit maintenant des mesures de rechange et des programmes de déjudiciarisation. Le paragraphe 718(2) prévoit des circonstances aggravantes ou atténuantes qui doivent être prises en considération dans l'évaluation de la peine proportionnelle à infliger, en tenant compte particulièrement de la situation des délinquants autochtones. Par ailleurs, les modifications à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* permettent l'établissement de « tribunaux pour traiter des cas de drogues » qui ont pour objet d'orienter certains types de délinquants vers le traitement plutôt que vers les cours.

L'approche de la justice fondée sur le développement social continue d'être l'élément moteur de l'élaboration de la législation et de la politique fédérales applicables au système de justice pénale au Canada.

2.4.2 Tendances en matière de criminalité et d'incarcération au Canada

Comme en témoigne le taux d'incarcération au Canada, la demande de services correctionnels demeure relativement constante en dépit de la réduction des taux de criminalité. En 1998-1999, le Canada comptait plus de 30 millions d'habitants, dont environ 23 millions étaient des adultes, soit de plus de 18 ans.

Taux de criminalité

En juillet 2000, le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) a fait paraître sa publication intitulée *Statistiques sur la criminalité au Canada, 1999*. La police a signalé que le taux de criminalité avait diminué pour la huitième année consécutive, le taux enregistré en 1999 étant le plus faible depuis 1979. Le taux de criminalité a baissé dans la plupart des provinces² et dans chacune des neuf principales régions métropolitaines de recensement du Canada.

De façon générale, les efforts de lutte contre la criminalité du système de justice pénale laissent entrevoir des résultats encourageants. Le compte-rendu du CCSJ sur les tendances en matière de crimes avec violence et de crimes contre la propriété révèle une tendance à la diminution. Le taux de criminalité chez les jeunes a chuté de 21% au cours de la dernière décennie. Le seul domaine où le taux de criminalité a augmenté est celui des infractions relatives aux narcotiques, bien qu'on y ait consacré plus d'efforts depuis les années 1990. Les données de 1999 révèlent que:

- Sur les 2,4 millions d'infractions au Code criminel signalées en 1999, 12 % étaient des crimes avec violence, 55 % des crimes contre la propriété, et les autres, soit 33 %, furent des infractions telles que méfaits, avoir troublé la paix, prostitution et incendies criminels.
- Le taux de crime contre la propriété diminue depuis 1991; il a baissé de 6,4 % en 1999 pour s'établir à 1,3 million. Les vols constituent le tiers des crimes contre la propriété.
- Le taux de crime avec violence a diminué pour la septième année consécutive. Les voies de fait simples, la forme de voie de fait la moins grave, représentaient plus de 60 % des crimes avec violence. Les agressions sexuelles constituaient moins de 10 % des crimes avec violence, la grande majorité des victimes étant des femmes. Les homicides et les tentatives de meurtres continuent de représenter moins de 1 % des crimes avec violence enregistrés.
- Le nombre de vols qualifiés diminue, et moins de vols de ce genre sont commis avec une arme à feu. Le taux d'incendies criminels, crime souvent commis par

² A l'exception de Terre-neuve, l'Île du Prince-Edouard, la Nouvelle Écosse, le Yukon et les Territoires du nord-ouest.

des jeunes, demeure inchangé; le nombre d'incidents liés à la prostitution a augmenté légèrement et les infractions au code de la route ont diminué de 4 % depuis 1998, la conduite en état d'ébriété représentant 63 % de ces infractions.

- Le taux d'infractions en matière de drogue enregistré par la police a augmenté de 12 %. Il s'agit d'une tendance à la hausse, qui s'est amorcée en 1994. La majorité des infractions en matière de drogue concernent le cannabis – environ 75 % en 1999. Cependant, la plupart de ces infractions ont été commises en même temps que d'autres genres d'infractions.
- Le nombre total de jeunes accusés a diminué de 7 % par rapport à l'année précédente, soit une baisse de 5 % du nombre de crimes avec violence et de 11 % du nombre de crimes contre la propriété.
- Les crimes contre la propriété représentaient 49 % des crimes commis par les jeunes, contre 35 % chez les adultes. Vingt et un pour cent des jeunes ont été accusés de crimes avec violence contre 30 % des adultes.

Le facteur qui contribue le plus à la baisse des taux de criminalité est peut-être de nature démographique:

- la diminution du nombre de jeunes de 15 à 24 ans, le groupe le plus susceptible d'avoir des démêlés avec la justice;
- le segment de la population âgée de 55 ans ou plus, groupe dont l'implication dans le crime est très bas et qui est, par ailleurs, le plus inquiet de devenir victime du crime. Le groupe de 55 ans et plus croît en moyenne de 2,5 % par année et il devrait, selon les projections, augmenter de façon continue jusqu'en 2020.

Le résultat de ces deux tendances démographiques coexistantes pourrait laisser entrevoir des taux de criminalité moindre pour l'avenir, tout en créant une demande accrue pour une application plus ferme de la loi.

Taux d'incarcération³

Malgré la baisse du taux de criminalité, la peine d'incarcération imposée par les tribunaux demeure fréquente. Sur environ 250 000 condamnations prononcées chaque année par les tribunaux criminels pour adultes, 33 % comportent l'imposition d'une peine d'emprisonnement.

Le taux d'incarcération du Canada, ayant diminué de 129 par 100 000 habitants en 1997 à 123 par 100 000 habitants en 1998, est encore élevé par rapport à celui de la plupart des pays d'Europe occidentale. Il est toutefois beaucoup

³ *Le retour en toute sécurité dans la communauté, Aperçu statistique, novembre 2000, Ministère du Solliciteur général*

moins élevé que le taux des États-Unis qui est passé de 649 par 100,000 habitants en 1997 à 682 par 100 000 habitants en 1998.

À tout moment en 1998-1999, 151 000 adultes en moyenne étaient assujettis à la surveillance des organismes correctionnels fédéral, provinciaux/territoriaux au Canada, soit une hausse de 3 % par rapport à l'année précédente. Quelque 32 400 délinquants résidaient dans des établissements de détention; environ un tiers de ceux-ci se trouvaient sous garde fédérale. Les autres délinquants, 118 600 faisaient l'objet d'une forme ou d'une autre de surveillance communautaire, dont 7% environ se trouvaient sous surveillance fédérale.

Alors que les condamnations d'adultes ont chuté de 1994-1995 à 1998-1999, on constate une hausse de 39 % de la proportion des délinquants qui se sont vu infliger une peine à purger dans un pénitencier, soit, de deux ans ou plus. Par ailleurs, la durée médiane des peines imposées aux auteurs de crimes contre la personne, y compris les infractions sexuelles et les voies de fait, a augmenté de 50 % et, dans le cas des homicides, de 20 %.

2.4.3 Le profil de la population sous responsabilité fédérale⁴

L'incidence d'un nombre moindre de condamnations d'adultes mais de peines plus longues est que la population de délinquants sous juridiction fédérale conserve une relative stabilité. La population sous responsabilité fédérale demeure relativement stable. À tout moment, il y a environ 13 000 détenus dans les établissements fédéraux alors qu'environ 8 000 délinquants sont assujettis à une forme ou une autre de délargissement dans la collectivité. Toutefois, la composition de cette population évolue; elle reflète de plus en plus certaines des populations les plus marginalisées sur le plan social au Canada, en particulier les peuples autochtones, les femmes vivant dans la pauvreté et les toxicomanes.

- Les délinquants autochtones constituent une proportion de plus en plus importante de la population totale de délinquants sous responsabilité fédérale, atteignant les 15 % le 31 mars 2000. La hausse la plus spectaculaire a été enregistrée dans trois provinces de l'Ouest, où les délinquants autochtones représentent maintenant 45 % de la population sous responsabilité fédérale.
- De mars 1997 à mars 2000, la population délinquante féminine, incarcérée et sous surveillance, a augmenté de 17,6 %. Les femmes représentent maintenant environ 4 % de la population délinquante au total; 60% de celle-ci se trouve en surveillance dans la collectivité.

⁴ Source, sauf si indiqué: "Le retour en toute sécurité des délinquants dans la communauté - novembre 2000", SCC, Direction de la recherche

- Environ 70 % des délinquants sous responsabilité fédérale éprouvent des problèmes d'abus d'alcool ou d'autres drogues⁵, et 12 %-15%, soit plus de 1 100 d'entre eux, ont des problèmes graves qui nécessitent une intervention et des soins intensifs. Dans plus de 50 % des cas, l'alcool et la drogue ont un lien avec l'implication des délinquants dans leur délit le plus récent. Dans le cas de délinquants qui éprouvent des problèmes graves de consommation d'alcool ou de drogue, plus de 90 % de leur implication criminelle a un lien avec l'usage de l'alcool et de la drogue. On relève parmi les antécédents criminels des délinquants une tendance évidente semblable.
- L'incidence des maladies infectieuses chez cette population est élevée. Sur les 13 000 détenus résidant dans les établissements du SCC en septembre 2000⁶:
 - 2351 (18%) étaient diagnostiqués cas d'Hépatite C;
 - 192 (1,5%) étaient diagnostiqués cas de VIH;
 - 2730 (21%) ont eu une réaction cutanée tuberculique positive indiquant qu'ils ont été exposés à la tuberculose.
- Bien que les détenus purgeant une peine dans les pénitenciers sont en général plus jeunes que la population canadienne adulte, la proportion des délinquants âgés de 50 ans et plus s'accroît. Les délinquants âgés constituent maintenant 17,3 % de la population au total; 1534 parmi ceux-ci étaient incarcérés en octobre 2000.
- En octobre 2000, il y avait 6885 détenus sous responsabilité fédérale purgeant une peine à long term, soit de 10 ans ou plus. Les délinquants à long terme forment maintenant 35 % de la population carcérale au total. De ce nombre, 3 807 purgeaient une peine d'une durée à perpétuité.
- Au cours de la période de février à novembre 2000, le nombre de délinquants reconnus comme membres de bandes ou associés à des bandes et à des organisations criminelles⁷, s'est accru de 1582 à 1670. Ils forment maintenant près de 8 % de la population des délinquants dans sa totalité.
- Autres statistiques touchant les délinquants incarcérés le 31 décembre 1999 - on note que, à l'admission:
 - 18 % avaient été hospitalisés auparavant dans un établissement psychiatrique, et 9 % souffrent actuellement d'une maladie mentale;
 - Environ 80% des délinquants ne détiennent pas un diplôme d'école secondaire;
 - Environ 65% sont célibataires;

⁵ "Evaluation des délinquants toxicomanes en vue d'un traitement", Weekes, Moser & Langevin, 1998

⁶ Source: Direction des soins de santé, Service correctionnel du Canada

⁷ Source: Direction de la sécurité, Service correctionnel du Canada

- 74% ont un dossier occupationnel instable; et
- 53% soutiennent qu'ils proviennent de familles dysfonctionnelles.

2.4.4 La stratégie correctionnelle du SCC

Les éléments primordiaux de la stratégie correctionnelle du SCC, qui a été élaborée au début des années 1990, demeurent valides. Les résultats sont éloquentes. En effet, le taux de récidive des délinquants sous responsabilité fédérale est maintenant le plus faible jamais enregistré. Le taux de condamnation des auteurs de crimes avec violence bénéficiant de tous les genres de mise en liberté sous condition a diminué de 45 % au cours des six dernières années, de 338 en 1994-1995 à 187 en 1999-2000.

Éléments

Toute décision prise au cours de la peine que purge le délinquant l'est en gardant d'abord bien en perspective la protection de la société. La stratégie correctionnelle du SCC comprend quatre activités de premier plan:

- une évaluation du délinquant dès la réception pour établir ses besoins en matière de sécurité, de son potentiel de réinsertion et de ses besoins en matière services et de programmes. Cette évaluation, faisant appel à des outils fondés sur la recherche, validés à même la population des délinquants, jette la fondation qui permet d'élaborer un plan de traitement et d'intervention multidisciplinaire tout au long de la peine.
- L'intervention institutionnelle portant sur le risque de récidive que présente le délinquant, y compris la prestation de programmes fondés sur la recherche et qui se sont avérés efficaces pour contrer la récidive. Un modèle polyvalent a été conçu afin d'offrir une gamme étendue de programmes d'intensité variable pouvant répondre aux besoins des délinquants et améliorer l'efficacité du traitement.
- La réévaluation du risque face au processus de décision durant la peine toute entière, dans le but d'assurer la sécurité du public et d'assurer qu'on aura recours à la solution la moins contraignante, en gardant bien à l'esprit la sécurité du public.
- La surveillance parmi la collectivité afin d'assurer la continuité du plan correctionnel du délinquant élaboré dans l'établissement et de faire un suivi du progrès du délinquant, en s'appuyant sur son potentiel évalué de réinsertion sociale.

Résultats

En 1999, les délinquants sous responsabilité fédérale en liberté surveillée ont commis moins de 0,5 d'un pour cent (1) % des condamnations au Canada. Les programmes fondés sur la recherche font toute la différence. Voici les statistiques de 1999-2000⁸:

- **Semi-liberté: 99,2%** n'ont pas commis un nouveau délit de nature violente, alors que 94,4 % n'ont pas récidivé,
- **Libération conditionnelle totale: 98,2%** n'ont pas commis un autre délit de nature violente, alors que 87,1 % des délinquants n'ont pas récidivé
- **Mise en liberté d'office: 97,3%** n'ont pas commis de délit de nature violente, alors que 85,2 % n'ont pas récidivé.
- **Permission de sortir:** Le taux de succès des congés provisoires, avec escorte et sous escorte, continue de dépasser les **99%**.

La comparaison des taux de récidive du Canada à ceux d'autres systèmes comme ceux de l'Australie, de l'Angleterre et du pays de Galles, où l'on met également l'accent sur les programmes, permet de constater que les résultats sont assez constants⁹. Dans les deux années suivant l'échéance de leur peine, les délinquants ont été reconnus coupables de nouvelles infractions dans 30 %, 35 % et 32 % des cas au Canada, en Australie et en Angleterre/pays de Galles respectivement. Dans les États où l'on met moins l'accent sur les programmes, comme le Texas et l'État de New York, les taux de récidive sont plus élevés, soit 45 % et 42 % respectivement.

2.4.5 Principaux enjeux et défis

Perception du public

En dépit de la réduction de la récidive des délinquants sous responsabilité fédérale en liberté sous condition, selon un sondage¹⁰ mené l'an dernier auprès de 26 000 adultes par Statistique Canada, les Canadiens ne font pas confiance au système carcéral du Canada. A titre d'exemple, seulement 26 % estimaient que le système carcéral permet de surveiller efficacement les prisonniers et seulement 14% croyaient qu'il aidait les détenus à devenir des citoyens respectueux des lois. Le sondage ne faisait pas de distinction entre les prisons fédérales, provinciales/territoriales. Même si seulement 15% des délinquants incarcérés relèvent du SCC, ces statistiques sont alarmantes et elles indiquent que les systèmes carcéraux fédéral et provinciaux/territoriaux doivent

⁸ "Le retour en toute sécurité des délinquants dans la communauté, Aperçus statistiques, novembre 2000", Service correctionnel du Canada, Direction de la recherche.

⁹ Service correctionnel du Canada, Direction de la recherche

¹⁰ "Attitudes du public envers le système de justice pénale", Centre canadien pour les statistiques sur la justice, Juristat, 4 décembre 2000

communiquer plus de renseignements aux Canadiens sur le programme correctionnel.

Facteurs socio-démographiques

Les segments de la population sous responsabilité fédérale du Canada qui croissent le plus rapidement sont représentatifs des populations les plus marginalisées sur le plan social au Canada, c.-à-d., les peuples autochtones, les femmes vivant dans la pauvreté et les toxicomanes. Ils présentent de nombreux défis tant pour la gestion de la population en établissement que pour la réinsertion sociale. La diversité de cette population semble refléter l'effet cumulatif des tendances socio-économiques, des changements démographiques, des mesures de rechange et des programmes de déjudiciarisation ainsi que de la réforme de la détermination de la peine. Dans le système correctionnel, l'expression « population générale » est devenue presque désuète, car presque tous les délinquants ont des « besoins particuliers ».

La surreprésentation des peuples autochtones qui se poursuit dans le système de justice pénale présente une préoccupation de tout premier plan. Bien qu'ils ne constituent que 2,8 % de la population du Canada, selon le recensement de 1996, la proportion des Autochtones condamnés à une peine dans un pénitencier fédéral continue d'augmenter. Il est à prévoir que la représentation des Autochtones du groupe des 15 à 24 ans, groupe reconnu comme étant le plus susceptible de se retrouver en conflit avec la loi, continuera d'augmenter car :

- 35 % des Autochtones ont moins de 15 ans;
- les Autochtones ont en moyenne 10 ans de moins que la population générale;
- les Autochtones ont un taux de natalité plus élevé.

Créer une société plus englobante pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes et nous doter de collectivités fortes et sûres donnent également à penser que le SCC devrait se concentrer plus résolument sur la « réinsertion sociale des délinquants » vu que bon nombre de ces individus n'étaient pas été intégrés à la collectivité avant leur incarcération. Le nombre plus élevé de populations marginalisées sur le plan social dans le système correctionnel fédéral exigera une façon de faire plus collaborative avec les collectivités dans l'espoir de construire le potentiel pour répondre aux besoins grandissants de ces populations dans le cadre des compétences fédérales, provinciales/territoriales et municipales actuelles.

Les délinquants fédéraux proviennent des collectivités et la grande majorité réintègrent la collectivité. Il faudra trouver des façons novatrices de gérer le risque et les besoins pour offrir un soutien sans faille, quelle que soit la sphère de compétence en matière de services, afin que les délinquants puissent demeurer dans la collectivité, en toute sécurité.

Crime organisé

Les activités des bandes et des membres du crime organisé menacent la sécurité de la société. Il s'agit principalement d'extorsion, de trafic de drogues, de blanchiment d'argent, de prostitution et de jeux de hasard. Leurs méthodes se caractérisent par la violence et la menace de violence. Leur présence dans les établissements est une menace pour la sécurité compte tenu du potentiel de violence accrue entre les détenus, de l'intimidation du personnel et de la violence contre celui-ci, des troubles en établissement, de l'accroissement du trafic de narcotiques, ce qui résulte en une incidence sur la santé des individus et sur le milieu carcéral, ainsi qu'en l'extorsion d'argent auprès des familles et des amis des détenus.

Il est nécessaire d'isoler les membres de gangs criminalisés, et leurs associés, dans le but de les empêcher de recruter de nouveaux membres ou d'exercer leur pouvoir et leur influence au sein des installations correctionnelles, d'encourager leurs membres de rompre leurs liens avec ces organisations et de maintenir cette rupture pour de bon, de séparer certains gangs pour prévenir des affrontements en établissement, et pour répondre au potentiel d'intimidation et de coercition du personnel.

Par ailleurs, les efforts que déploie la police pour réprimer les activités du crime organisé risquent d'accroître le nombre de ces délinquants dans le système correctionnel fédéral et d'entraîner des défis supplémentaires pour les services correctionnels. Les forces de l'ordre reconnaissent maintenant que lorsque des problèmes de bandes surgissent dans les établissements, il y a probablement des activités connexes dans la collectivité, et vice versa.

Le lien entre le trafic des stupéfiants et les membres des bandes et du crime organisé constitue également une préoccupation de plus en plus vive pour les établissements. La concentration de délinquants sous responsabilité fédérale ayant déjà consommé abusivement de l'alcool et d'autres drogues est un « marché » lucratif pour les délinquants qui disposent de réseaux leur permettant d'avoir accès aux drogues.

Abus d'alcool ou d'autres drogues

Bon nombre de délinquants sont admis qui ont des problèmes graves de toxicomanie. Ces problèmes ont une incidence tant sur l'activité criminelle que sur la santé des délinquants. Selon une étude réalisée en 1998 auprès des délinquants sous responsabilité fédérale¹¹, 70% ont un quelconque problème de toxicomanie.

¹¹ «*Evaluation des délinquants toxicomanes en vue d'un traitement*», Weekes, Moser et Langevin, 1998.

Cette même étude a découvert que les liens entre l'abus d'alcool ou d'autres drogues et le crime sont proportionnels à la gravité des problèmes d'abus d'alcool ou d'autres drogues des délinquants. Dans les cas extrêmes, l'abus d'alcool ou d'autres drogues était associé à 97 % des infractions commises par les délinquants ayant un problème grave. Les données montrent également que le taux de réincarcération des délinquants ayant violé les conditions de leur libération conditionnelle augmente en fonction de la gravité de l'abus d'alcool ou d'autres drogues. Le profil des délinquantes et des délinquants autochtones en matière d'abus d'alcool ou d'autres drogues était d'autant plus important que ceux-ci constituent une proportion de plus en plus forte de la population carcérale.

Le profil des délinquantes qui consomment abusivement de l'alcool et d'autres drogues est très différent de celui des délinquants. Moins de délinquantes éprouvaient des problèmes d'alcoolisme, soit 28 % contre 51 % des délinquants. Cependant, les délinquantes ayant des problèmes d'alcoolisme avaient généralement des problèmes plus graves, soit 12,5 % contre 8 % des délinquants. Un plus grand nombre de délinquantes ont déclaré des problèmes de toxicomanie, soit 65 % contre 48 % des délinquants. Encore une fois, les délinquantes avaient des problèmes plus graves que les hommes, soit 34,9 % contre 16 % des délinquants.

L'étude a également révélé que 75 % des délinquants autochtones avaient des problèmes d'alcoolisme plus graves que les délinquants non autochtones, soit 57 %. De plus fortes proportions de délinquants autochtones ont également signalé des problèmes moyens ou graves de toxicomanie.

Santé

Tout comme dans les collectivités, le SCC est confronté à des demandes croissantes de soins de santé essentiels. Le réaménagement des ressources dans l'espoir de répondre aux besoins immédiats et chroniques et la hausse spectaculaire des coûts de traitement compromettent encore davantage la capacité du SCC d'offrir des services de santé de base à tous les délinquants.

En effet, de plus en plus de délinquants qui sont incarcérés dans les pénitenciers fédéraux éprouvent des problèmes de santé plus graves, souvent parce qu'ils ont consommé abusivement de l'alcool ou d'autres drogues pendant de longues périodes et qu'ils ont connu de piètres conditions d'existence. Bon nombre n'avaient pas accès à des soins de santé de base avant leur incarcération et souffrent de multiples problèmes de santé chroniques qui exigent des soins immédiats. Par ailleurs, le nombre de délinquants âgés présentant des besoins de soins de santé spéciaux augmente. L'état de santé des détenus, on le reconnaît de plus en plus, en particulier ceux qui sont atteints de maladies infectieuses ou qui ont d'autres problèmes de santé chroniques, présente un problème sérieux, vu qu'il a une incidence directe sur la santé des collectivités .

Il faut, d'une façon spéciale, prendre de toute urgence des mesures pour aborder le lien entre l'abus grave d'alcool et d'autres drogues, en particulier l'usage de drogues injectables, et le risque de transmission des maladies infectieuses. En 1999, Santé Canada a signalé que plus de 50 % des nouveaux cas de VIH/sida et d'hépatite C au Canada se trouvaient parmi les utilisateurs de drogues injectables. Selon des études de prévalence réalisées dans deux établissements¹² en 1998, les taux de VIH/sida s'établissaient entre 1 et 2 % et ceux de l'hépatite C, entre 70 et 80 % chez les utilisateurs de drogues injectables. L'usage en catimini de drogues injectables, joint à ce taux à prévalence élevée, présente un risque grave de transmission de maladies infectieuses au sein du milieu institutionnel ainsi qu'aux collectivités suite à l'élargissement du délinquant. Il est primordial pour protéger la santé dans les établissements et parmi le public de réduire au minimum l'usage de drogues injectables. En protégeant la santé dans les établissements nous protégeons la santé du public en général.

Gestion des délinquants

Il faudra mettre en œuvre des régimes opérationnels distincts dans les établissements et dans la collectivité pour pouvoir gérer en toute sécurité les risques et les besoins de plus en plus variés des délinquants sous responsabilité fédérale. La création d'un milieu de vie sûr et sain dans les établissements et le maintien de la sécurité du public permettent de réduire les risques de conflit et de violence.

La volonté des délinquants de changer est un facteur dont il faut absolument tenir compte lorsqu'on envisage ces régimes. Les délinquants qui sont motivés à changer doivent vivre dans un milieu qui est propice à l'apprentissage et qui leur fournit des occasions d'acquérir et de perfectionner de nouvelles compétences et attitudes en vue de leur mise en liberté. Il peut être nécessaire d'adopter des mesures plus restrictives dans le cas des délinquants qui ne sont pas motivés à changer.

Coût du maintien des délinquants

L'imputabilité aux contribuables pour un usage efficace et économique des ressources constitue une responsabilité constante pour le SCC. Bien que la population des délinquants ait diminué de 0,4 % en 1999-2000, le coût annuel moyen pour un délinquant sous garde fédérale s'est accru de 10,2 %, soit de 47,725\$ en 1998-999 à 52,597\$ en 1999-2000. Les dépenses reliées à l'embauche de 1 000 agents de correction au cours des trois dernières années, les conventions collectives récentes, les plans d'avantages sociaux pour les

¹² *Etude épidémiologique à Springhill*, Service correctionnel du Canada; et *"VIH, hépatite C et comportement à risque dans un pénitencier fédéral canadien à sécurité moyenne"*, Groupe d'étude du VIH dans les prisons, Université Queen's

fonctionnaires, le logement et les programmes pour les délinquants et les soins de santé expliquent en grande partie l'accroissement de ces dépenses.

Ainsi, 89% des coûts des établissements sont non-discrétionnaires, fixes ou semi-fixes, soit pour le maintien du personnel, de l'infrastructure et des services essentiels. Quant au pourcentage de 11% restant, ces coûts sont variables, dépendant qu'ils sont du nombre de détenus. Compte tenu du nombre d'établissements de différents niveaux de sécurité à la grandeur du Canada, seule une diminution constante et importante de la population des délinquants qui se poursuivrait pendant une longue période de temps pourrait entraîner des économies.

Recrutement, fidélisation et formation des employés

Le SCC éprouve beaucoup de difficulté à recruter et à fidéliser des professionnels hautement spécialisés, en particulier des psychologues, du personnel infirmier et des informaticiens. En raison du taux de roulement élevé attribuable au vieillissement des effectifs et du milieu de travail complexe, il faut consacrer des efforts plus grands à la formation initiale et continue du personnel opérationnel et des gestionnaires pour assurer la sécurité du public et l'imputabilité conformément aux dispositions législatives.

La planification de la relève, qui comprend des stratégies pour gérer la transmission de la connaissance, est également essentielle dans le but de nous préparer à un changement majeur parmi le personnel cadre dans les opérations. Environ 65% des directeurs seront admissibles à la retraite d'ici les cinq prochaines années.

Un aspect nouveau vient s'ajouter à ce défi; il s'agit du besoin d'assurer que la diversité de notre main d'oeuvre correctionnelle reflète non seulement la diversité de la population du Canada mais aussi de la population des délinquants. Favoriser le recrutement parmi les Autochtones et la fidélisation de ceux-ci est crucial vu qu'il nous faut concevoir et fournir des programmes et des services aux délinquants autochtones tout en aidant les collectivités autochtones à se bâtir une capacité pour offrir des services qui correspondent à leurs besoins.

Technologie de l'information

Le SCC a besoin d'une infrastructure robuste et fiable pour appuyer ses stratégies visant à mieux communiquer aux forces de l'ordre les renseignements sur les questions relatives au crime organisé et préparer le SCC à relever le défi du Gouvernement "en-ligne".

En raison du rythme accéléré des modifications à la législation et aux processus clés de gestion des cas, il a fallu apporter une série d'améliorations coûteuses

aux systèmes vieillissants pour assurer la continuité des opérations correctionnelles. Le besoin de mettre à jour le Système de gestion des détenus (SGD) si nous voulons assurer la poursuite de nos opérations est pressant.

La sécurité des réseaux et des systèmes opérationnels est devenue une priorité essentielle, car le SCC fait appel à la technologie pour appuyer ses fonctions opérationnelles quotidiennes. Il faut remanier le système de gestion des dossiers pour répondre aux critiques du public et de la classe politique visant les lacunes de la tenue des dossiers dans l'administration publique. Il faut remplacer les principaux systèmes financiers pour appuyer la mise en œuvre complète de la stratégie d'information financière (SIF) de l'État et autres projets de la gestion axés sur les résultats.

2.4.6 Conclusion

Les tendances mondiales et de l'intérieur en matière d'immigration, la nouvelle économie du savoir et l'avènement de l'État électronique, et les tendances socio-démographiques, continueront d'influer directement sur le cadre stratégique et opérationnel de gestion des services correctionnels.

Le SCC entend « maintenir le cap » sur l'élaboration et la prestation de programmes et de services fondés sur la recherche et qui sont bien établis comme étant capables de répondre aux besoins de la population carcérale et de réduire la récidive. Il faudra apporter des modifications aux régimes en place dans le but de répondre aux exigences en matière de santé et de sécurité du milieu institutionnel et de voir à ce que les délinquants fassent le meilleur usage possible de leur temps d'incarcération.

Le SCC est appelé à jouer un rôle plus important à titre de partenaire visible dans le domaine de la sécurité publique et dans le cadre du filet de sécurité sociale au Canada – à cette fin, nous devons aller au-delà de nos traditionnelles relations établissement/ collectivité pour aborder la question plus englobante du développement de la collectivité. Il faudra recourir à des approches novatrices pour offrir un soutien sans faille, quelle que soit la sphère de compétence, afin de contribuer à la qualité de vie parmi les collectivités canadiennes.

2.5 Dépenses planifiées du Service

Solliciteur général - Service correctionnel

(millions \$)	Prévisions dépenses 2000-2001	Dépenses planifiées		
		2001-02	2002-03	2003-04
Budget principal des dépenses	1,406.9	1,459.5	1,485.5	1,486.7
Moins: Recettes disponibles	86.5	87.4	87.4	87.4
Total du budget principal des dépenses	1,320.4	1,372.1	1,398.1	1,399.3
Ajustements aux dépenses	54.4	56.5	53.0	47.9
	1,374.8	1,428.6	1,451.1	1,447.2
Moins: Recettes non-disponibles	13.4	14.0	14.7	15.4
Plus: Coût des services reçus sans frais	54.4	69.1	68.6	68.7
Total des dépenses planifiées	1,415.8	1,483.7	1,505.0	1,500.5
Équivalents-temps plein	13,793	13,808	14,072	14,072

Section III: PLANS, RÉSULTATS, ACTIVITÉS ET RESSOURCES

3.1 Dépenses prévues et équivalents-temps plein

Secteur d'activités	millions\$	Dépenses prévues 2000-01	Dépenses planifiées		
			2001-02	2002-03	2003-04
Prise en charge	\$	169.8	170.7	182.0	184.7
	Équivalents- temps plein	1,318	1,320	1,400	1,400
Garde	\$	628.9	659.0	658.0	656.7
	Équivalents- temps plein	6,297	6,305	6,385	6,385
Réinsertion sociale	\$	427.8	448.3	457.5	450.3
	Équivalents- temps plein	4,487	4,488	4,538	4,538
Gestion générale	\$	148.3	150.6	153.6	155.5
	Équivalents- temps plein	1,691	1,695	1,749	1,749

3.2 Principaux engagements en fait de résultats escomptés

Des Foyers et des collectivités sûres grâce à une approche correctionnelle judicieuse

Fournir aux Canadiens:	Résultats permanents prévus	Secteurs d'activité
1. Environnement sûr et sain pour ceux et celles qui vivent et travaillent dans le système correctionnel ainsi que pour le grand public.	<ol style="list-style-type: none"> <i>Santé et sécurité de ceux et celles qui vivent et travaillent dans le système correctionnel ainsi que du public.</i> <i>Niveaux minimums de maladies infectieuses et de préjudices causés par un comportement à risque.</i> <i>Conformité aux normes de santé professionnelles et provinciales en vigueur</i> 	PRISE EN CHARGE
2. Logement et gestion des délinquants qui soient raisonnables, sûrs, sécuritaires et humains, le tout conformément aux mesures les moins contraignantes possibles.	<ol style="list-style-type: none"> <i>Logement des délinquants au niveau approprié de sécurité.</i> <i>Mesures de sécurité qui réduisent au minimum le nombre d'incidents dans les établissements.</i> 	GARDE
3. Réinsertion sociale des délinquants efficace et en toute sécurité. *	<ol style="list-style-type: none"> <i>Processus de préparation des cas qui optimise le nombre de délinquants préparés en vue de leur mise en liberté sous condition la plus rapide possible.</i> <i>Mesures de réinsertion sociale : a) qui optimisent le nombre de délinquants qui terminent leur mise en liberté sous condition sans révocation; et, b) qui réduisent au minimum le nombre d'incidents dans la collectivité.</i> <i>Période passée par les délinquants en isolement préventif ou dans l'Unité spéciale de détention.</i> <i>Logement des délinquants, des délinquantes et des délinquants autochtones dans des établissements qui offrent des programmes répondant à leurs besoins particuliers.</i> 	RÉINSERTION SOCIALE
4. Services de gestion corporative qui viennent appuyer la prise en charge, la garde et la réinsertion des délinquants, et les partenariats favorisent la réalisation de notre mandat et de notre Mission.	<ol style="list-style-type: none"> <i>Services de soutien offerts pour la prise en charge, la garde et la réinsertion sociale des délinquants.</i> <i>Partenariats qui favorisent la réalisation du mandat et de la Mission.</i> 	GESTION GÉNÉRAUX

3.3 Résultats prévus, activités et ressources connexes

3.3.1 PRISE EN CHARGE¹³

Objectif du secteur d'activité:

Répondre aux besoins des délinquants en matière de santé physique et mentale conformément à toutes les prescriptions juridiques.

Description du secteur d'activité:

Prestation de services liés aux besoins des délinquants, notamment des services de santé physique et mentale, des services alimentaires et vestimentaires ainsi que d'autres services aux délinquants incarcérés.

Résultats planifiés des objectifs corporatifs pour la période 2001-2002 – 2003-2004:

1. Actualiser une stratégie globale en matière de soins de santé physique et mentale, en accordant un soin particulier aux besoins spéciaux des délinquants âgés, ainsi qu'aux programmes et au logement répondant aux besoins spéciaux des délinquantes.
2. Actualiser une stratégie globale de traitement et de réduction des maladies infectieuses, interdiction des drogues et pratiques d'intervention, et sensibilisation accrue aux maladies transmissibles et au comportement à risque élevé.
3. Favoriser et maintenir un environnement sain et sécuritaire pour les délinquants et le personnel, les visiteurs et le grand public.

Activités connexes et les ressources:

Gestion des Soins de santé

- Réalisation d'un examen exhaustif de la prestation et de l'administration des services de santé dans les établissements fédéraux, y compris les niveaux de service et d'accès, d'après le profil actuel et les besoins prévus de la population des délinquants.
- Accréditation des centres de santé institutionnelle pour offrir des soins de qualité conformément aux exigences juridiques et, ainsi, satisfaire aux normes professionnelles.

¹³ Un examen complet du "Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR)" du SCC est prévu pour 2001-2002 dans le but d'offrir un appui plus clair aux engagements aux Canadiens et aux Canadiennes dans le Contexte de planification expliqué à la section 2.4 de ce rapport.

- Établissement d'une stratégie de recrutement et de fidélisation du personnel infirmier et du personnel clinique.

Stratégie en matière de santé mentale

- Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie en matière de santé mentale du SCC de concert avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec les organismes et les ressources communautaires.
- Mise en œuvre d'un programme de traitement intensif pour les délinquantes présentant des problèmes de santé mentale.
- La création, dans les établissements pour femmes, d'un environnement structuré à l'intention des délinquantes ayant besoin d'assistance dans leur vie quotidienne ou éprouvant des troubles émotionnels graves.

Stratégie anti-drogue du SCC - Examen du lien entre toxicomanie et santé

Des dépenses de 9,2 millions de dollars sont prévues annuellement pour:

- Mise en œuvre d'un cadre de politiques améliorées pour la gestion et la lutte contre les maladies infectieuses.
- Amélioration de la surveillance des maladies infectieuses parmi les délinquants sous juridiction fédérale et ainsi fournir des interventions et un traitement adéquats
- Élargissement du programme d'immunisation pour l'hépatite B.
- Traitement des toxicomanes, soutien du diagnostic et soutien clinique des délinquants atteints du VIH/SIDA et de l'hépatite C.

Soins palliatifs

- Elaboration d'un programme de soins palliatifs axé sur les besoins des délinquants présentant des maladies chroniques ou débilitantes ainsi que les délinquants qui sont en perte d'autonomie.

Maintenir un environnement sûr et sain

- Mise en place de la Stratégie de développement durable du SCC, Révision 2000.

3.3.2 GARDE¹⁴

Objectif du secteur d'activité:

Exercer sur les délinquants un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

¹⁴ Un examen complet du "Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR)" du SCC est prévu pour 2001-2002 dans le but d'offrir un appui plus clair aux engagements aux Canadiens et aux Canadiennes dans le Contexte de planification expliqué à la section 2.4 de ce rapport..

Description du secteur d'activité:

Prestation de services relatifs à la surveillance, au contrôle et à l'administration de la peine des délinquants. Construction et entretien des installations servant à loger les détenus.

Résultats planifiés des objectifs corporatifs pour la période 2001-2002 – 2003-2004:

1. S'assurer que le logement du délinquant soit établi selon le niveau le moins contraignant possible en vertu aux dispositions de la Loi sur le SCMLC et aux préoccupations primordiales par rapport à la sécurité de la société dans toute prise de décision.
2. Diminuer le recours à la double occupation des cellules comme mesure permanente de logement.
3. Rendre plus conforme le logement, les programmes, les services et les procédures aux besoins respectifs des femmes en sécurité maximale ou ayant des besoins particuliers, ainsi qu'aux besoins des délinquants autochtones et âgés.
4. Amélioration de la sécurité du personnel, des délinquants et du public.
5. Conserver la reconnaissance internationale d'opérations de détention de qualité mondiale.

Activités connexes et les ressources:

Opérations de sécurité

- Mise en place des recommandations approuvées du Groupe de travail sur la sécurité qui se concentrent sur quatre aspects du cadre de sécurité - sécurité, respect, apprentissage, leadership.
- Elaboration et mise en oeuvre de régimes opérationnels différenciés selon les besoins de certains groupes de la population en matière de sécurité et de programmes.
- Élaboration et mise en œuvre d'un modèle révisé de gestion des incidents de sécurité dans lesquels sont impliqués les détenus, y compris les politiques sur l'usage de la force, les interventions médicales et la formation intégrée en matière de gestion de crises.

Stratégie anti-drogue du SCC -

contrôle de l'approvisionnement en narcotique dans les pénitenciers

- Acquisition et entretien de chiens-détecteurs de narcotique pour tous les établissements à sécurité moyenne et maximale au cours des trois prochaines années et des dépenses totales prévues de 1,4 million de dollars.
- Amélioration des politiques sur les fouilles et les saisies, les plans et la coordination avec les forces de l'ordre.
- Amélioration de la technologie pour la détection des narcotiques, v. g., instruments de balayage par ion.

- Maintien des tests d'analyse d'urine et des dispositions disciplinaires adéquates en guise de dissuasion contre l'usage de l'alcool et des narcotiques.

Gangs et crime organisé

- Identification des délinquants affiliés à des gangs et au crime organisé.
- Elaboration de protocoles de partage de renseignements avec les forces de l'ordre par le truchement de la revitalisation du programme de sécurité préventive dans le but d'améliorer la capacité du SCC de colliger et d'analyser de l'information ainsi que le renseignement de sécurité au sein du SCC et de communiquer ceux-ci à l'interne et aux partenaires du système de justice pénale.

Logement des délinquants

- Examen des politiques et des pratiques en fait de logement des détenus dans le but de cerner de nouvelles mesures pour diminuer la double occupation.
- Modifications aux plans de logements de niveaux medium et minimum pour les délinquants pour répondre aux variations du profil de la population carcérale et des prévisions au sujet de celle-ci.
- Amélioration des établissements psychiatriques dans les régions du Pacifique et du Québec.

Logement des délinquantes

Construction d'unités de garde en milieu fermé dans les établissements pour les femmes afin de reloger les délinquantes en sécurité maximale qui résident actuellement dans les établissements pour hommes.

- Construction d'unités d'habitation à environnement structuré dans les établissements pour femmes afin de répondre aux besoins en matière de programmes spéciaux et d'intervention auprès des femmes ayant de graves problèmes de santé mentale.
- Accroître la capacité résidentielle dans la collectivité pour les délinquantes.

3.3.3 RÉINSERTION SOCIALE¹⁵

Objectif du secteur d'activité:

Inciter activement les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, et les aider à le devenir.

¹⁵ *Un examen complet du "Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR)" du SCC est prévu pour 2001-2002 dans le but d'offrir un appui plus clair aux engagements aux Canadiens et aux Canadiennes dans le Contexte de planification expliqué à la section 2.4 de ce rapport.*

Description du secteur d'activité:

Prestation de services et mise en oeuvre de programmes à l'intérieur et à l'extérieur des établissements pour favoriser la réinsertion sociale des délinquants, notamment la gestion des cas, les services des psychologues et des aumôniers, les services résidentiels, la formation générale et professionnelle, les emplois et le perfectionnement professionnel, l'acquisition des compétences psychosociales, les traitements contre la toxicomanie, les programmes d'enrichissement personnel et les autres programmes destinés à répondre aux besoins culturels, sociaux, spirituels et personnels des délinquants.

Résultats planifiés des objectifs corporatifs pour la période 2001-2002 – 2003-2004:

1. Compléter l'évaluation initiale adéquate, en temps opportun, et détermination des stratégies d'intervention.
2. Participation accrue aux programmes conçus pour faciliter la réinsertion sociale avec succès, en toute sécurité, y compris des programmes adaptés à la culture des Autochtones et aux besoins des délinquantes.
3. Préparation complète, et au moment opportun, pour les programmes de mise en liberté progressive, y compris la diminution du pourcentage des délinquants autochtones qui se désistent de l'examen en vue d'une libération conditionnelle totale.
4. Planifier, pour les délinquants autochtones, en vue de leur réinsertion sociale, avec succès, en temps opportun et en toute sécurité, comprenant les permissions de sortir, les placements à l'extérieur, la semi-liberté, la libération conditionnelle totale, et, diminution des révocations de la mise en liberté en raison de la récidive.
5. Accroître la participation des partenaires communautaires et du nombre de délinquants autochtones surveillés en vertu des articles 81 et 84 de la Loi sur le SCMLSC.

Activités connexes et les ressources:

Gestion de la réinsertion sociale

- Progrès accompli face aux recommandations des rapports du Vérificateur général au Parlement sur la réinsertion des délinquants.
- Démarches en vue de répondre aux recommandations des enquêtes du Coroner et des enquêtes internes du SCC portant sur des incidents impliquant des délinquants sous juridiction fédérale dans la collectivité.

Initiatives relatives aux Autochtones

Des dépenses de 3,3 millions de dollars en 2001-02 et de 5,3 de dollars annuellement en 2002-03 et en 2003-04 pour:

- Établissement d'une infrastructure nationale permettant la prestation constante de services correctionnels aux collectivités autochtones aux termes des articles 81 et 84 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*.
- Elargissement de la capacité chez les collectivités autochtones pour loger les délinquants fédéraux en vertu de six nouvelles ententes touchant la garde des délinquants.
- Soutien aux collectivités autochtones pour évaluer les pratiques traditionnelles de ressourcement au sein de la collectivité et de les mettre en œuvre afin de favoriser la réinsertion sociale des délinquants avec succès et en toute sécurité.
- Mise en œuvre d'une série d'initiatives intégrées de recherche dans les collectivités autochtones sur les besoins particuliers des délinquants autochtones en matière d'abus d'alcool et d'autres drogues, des délinquants sexuels, des aptitudes cognitives, de la maîtrise de la colère et de l'emploi.
- Création d'un groupe de travail composé de membres de cinq organismes autochtones nationaux pour collaborer, en partenariat avec le SCC, dans le but de valider et(ou) d'élaborer de nouvelles politiques (typiquement) autochtones touchant tant la collectivité que les établissements.

Amélioration de l'infrastructure des services correctionnels communautaires

Des dépenses de 4,0 millions de dollars en 2001-02 et de 2,5 millions de dollars annuellement en 2002-03 et en 2003-04 pour:

- Elaboration et évaluation des possibilités de surveillance de sous-groupes de la population carcérale, soit, les femmes, les handicapés, les délinquants autochtones en milieu urbain et les délinquants âgés.
- Accroissement des services et des programmes visant à augmenter l'emploi des délinquants dans la collectivité par le truchement du programme d'emploi CORCAN du SCC.
- Examen et refonte des programmes et de l'infrastructure destinés aux délinquants dans la collectivité et mettre l'accent sur une prestation mieux intégrée des services.
- Accroissement de l'infrastructure, de la formation et des efforts pour offrir des services qui répondront mieux aux besoins des bénévoles oeuvrant dans le domaine correctionnel fédéral.
- Mener à terme le Groupe de travail sur les centres de services communautaires dans le but d'examiner les rapports du SCC avec le secteur bénévole et de formuler des recommandations sur :
 - le rôle du secteur bénévole et les mécanismes lui permettant de participer plus efficacement aux services correctionnels communautaires et d'accroître sa capacité à cet égard;
 - la nature, le niveau et les méthodes de prestation des services par l'État et le secteur bénévole, y compris l'examen du degré de préparation pour répondre aux besoins actuels et futurs;

- les niveaux de financement des services résidentiels et non-résidentiels, y compris la capacité d'offrir des niveaux de service correspondant aux besoins de la collectivité et des délinquants.

Stratégie anti-drogue du SCC - Examen du lien entre crime et toxicomanie

- Mise en place complète d'un programme de toxicomanie de haute intensité pour mettre en lumière le lien entre la récidive et la toxicomanie grave au coût de 1,23 million de dollars en 2001-02 et en 2002-03.
- Evaluation des "unités pilotes de support intensif" conçues pour aider les délinquants à se passer d'alcool et de narcotiques avec, comme objet, de bien établir leur efficacité pour atteindre des résultats ainsi que le bien-fondé d'accroître ces programmes.

Programmes destinés aux délinquants

- Elaboration des moyens en établissement de fournir des programmes d'étude secondaire d'ici les trois prochaines années ce qui donnera à tous les délinquants l'occasion d'acquérir au moins un secondaire cinq au coût de 2,52 millions de dollars en 2001-02, 3,64 millions de dollars en 2002-03 et 3,33 millions de dollars annuellement par la suite.
- Accroissement de la capacité d'effectuer des évaluations des troubles d'apprentissage et de s'occuper de ces besoins dans le but d'accroître les possibilités pour les délinquants de prendre part aux programmes correctionnels et d'en tirer profit au coût de 0,97 millions de dollars en 2001-02 et en 2002-03.
- Poursuivre l'accréditation internationale des programmes essentiels du SCC et des programmes attribués par le biais de marchés, par le SCC, dans le but d'assurer la prestation de programmes dont le potentiel pour réduire la récidive est établi.

Gestion de l'information sur les délinquants

- Remaniement du Système de gestion des détenus du SCC en tant que partie intégrante du Réseau canadien d'information pour la sécurité publique afin d'améliorer ainsi la connectivité et la communication de l'information aux partenaires au sein du système de justice pénale au coût de 11,1 millions de dollars en 2001-02, 17,1 millions de dollars en 2002-03 et 12,0 millions de dollars en 2003-04

3.3.4 GESTION GÉNÉRALE¹⁶

Objectif du secteur d'activité:

Faire en sorte qu'il y ait des politiques et des services régissant les programmes et les activités du Service et que ceux-ci soient conformes au Mandat et à la Mission du Service.

Description du secteur d'activité:

Prestation de services généraux tels que la planification stratégique, l'élaboration de politiques visant l'ensemble du SCC, la recherche, les communications, l'évaluation des programmes, la vérification, les services juridiques, les services à la haute direction, les services de gestion chargés du personnel et des finances ainsi que les autres services administratifs de manière à garantir la bonne utilisation des ressources, à éclairer les dirigeants lorsqu'ils doivent prendre des décisions, à responsabiliser davantage les gestionnaires et à faciliter le contrôle opérationnel.

Résultats planifiés des objectifs corporatifs pour la période 2001-2002 – 2003-2004:

1. Formation et perfectionnement accessibles à tous les employés.
2. Représentation plus forte des groupes visés par l'équité en matière d'emploi dans les postes de gestion.
3. Main d'oeuvre compétente à tous les niveaux du SCC et groupes de relève qualifiés pour le recrutement et les promotions, y compris une représentation accrue des employés autochtones et autres groupes ciblés par l'équité dans l'organisation en général. Les cibles fixées pour la représentation des Autochtones dans les postes CX indéterminés est de 14%, de même que 14% pour les WP, 10% pour les postes de gestion, et de 3, 5% pour les postes de cadres au cours des 3-5 prochaines années.
4. Conseils et décisions conformes à la loi et aux politiques.
5. Politiques rationalisées et intégrées ainsi que systèmes efficaces de gestion de l'information.

¹⁶Un examen complet du "Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR)" du SCC est prévu pour 2001-2002 dans le but d'offrir un appui plus clair aux engagements aux Canadiens et aux Canadiennes dans le Contexte de planification expliqué à la section 2.4 de ce rapport.

6. Affectation des ressources, au moment opportun, et équité dans la répartition des ressources à l'intérieur de l'organisation, conformément aux priorités corporatives.
7. Amélioration des consultations et partenariats avec les représentants fédéraux/provinciaux/territoriaux et internationaux du système de justice pénale.
8. Reconnaissance internationale du SCC à titre de chef de file en matière de recherche correctionnelle, de développement organisationnel et d'accréditation de programmes.
9. Accroissement du nombre de bénévoles qui participent activement aux opérations du SCC et qui sont membres des comités consultatifs de citoyens du SCC.
10. Rétroaction, au moment opportun, aux reportages des médias sur les activités du SCC

Activités connexes et les ressources¹⁷:

Planification, faire rapport, imputabilité

- Examen de l'orientation stratégique et du cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) du SCC pour appuyer plus clairement le rendement fondé sur les résultats en matière d'imputabilité aux Canadiens et aux Canadiennes, à nos clients et aux contribuables.
- Affermir le cadre d'action révisé et les mécanismes d'imputabilité connexes pour améliorer la réalisation des résultats, le contrôle du rendement et la façon de faire rapport.
- Mise en œuvre de la stratégie d'information financière du SCC pour en améliorer la gestion financière et l'imputabilité.
- Amélioration du suivi du rendement et de la façon de faire rapport, y compris les programmes de vérification interne et d'évaluation.

Recrutement, fidélisation et formation

- Mise sur pied d'un centre d'apprentissage en matière de gestion correctionnelle pour se doter d'une main d'oeuvre professionnelle compétente en gestion qui soit capable de faire face au risque que présente la population actuelle des délinquants, de répondre aux besoins de cette population, et de se conformer à la loi et aux politiques.
- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de recrutement pour répondre aux besoins des professionnels qui ne sont pas du domaine correctionnel comme tel, v. g., infirmières, personnels cliniques, spécialistes en informatique.
- Améliorer la diversité de la main d'oeuvre correctionnelle pour refléter la diversité croissante de la population des délinquants, en se concentrant

¹⁷ Vous reporter à la section IV - Initiatives conjointes, pour plus de renseignements sur les activités en rapport avec ce secteur d'activité

particulièrement sur l'accroissement de la représentation des Autochtones au sein de notre main d'oeuvre.

Recherche sur les programmes et les opérations

- Recherche et évaluation continues des programmes et des mesures de réinsertion pour les délinquants afin d'en assurer l'efficacité à réduire la récidive.
- Exposé sur des découvertes en recherche à des forums nationaux et internationaux dans le but de contribuer à l'apprentissage de la question correctionnelle.

Stratégie anti-drogue du SCC - Recherche sur la dépendance

- Recherche et évaluation de la stratégie anti-drogue du SCC pour s'assurer de l'efficacité des mesures prises quant au contrôle des narcotiques en établissement, quant à la diminution de la demande de narcotiques chez les délinquants sous juridiction fédérale, et quant à la prévention et au contrôle de maladies infectieuses parmi la population des délinquants.
- Conception de nouvelles stratégies et méthodes pour améliorer la Stratégie anti-drogue du SCC, bien fondée sur la collaboration avec des organismes de recherche nationale et internationale, des universités et des experts en recherche en toxicomanie.

Affaires intergouvernementales

- Elaboration, suivi et évaluation continus des accords d'échange de services et des protocoles d'entente avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, au coût de 24,0 millions de dollars annuellement.
- Aide technique aux pays étrangers, v. g., Kosovo, Lituanie, dans le but de fournir un appui aux politiques étrangères du Canada.

Participation de la collectivité

- Affermissement des activités dans les domaines primordiaux de l'engagement de la collectivité et de la participation du public dans le but d'assurer une prestation de services centrée sur le citoyen et un engagement face aux questions de fond touchant la sécurité du public.

Gouvernement "en-ligne"

- Mise en oeuvre des composantes du SCC affectées au projet du gouvernement-"en ligne" dans le but d'assurer la connectivité des citoyens.

Section IV: INITIATIVES CONJOINTES

Les gouvernements de tous les niveaux cherchent à étendre les partenariats et à rationaliser la prestation des services. En raison d'un environnement complexe et des problèmes socio-économiques importants auxquels ils doivent s'attaquer, les gouvernements ont besoin de partenariats plus diversifiés et d'une meilleure collaboration pour assurer une meilleure qualité de vie à tous les Canadiens. Une collectivité sûre constitue un élément fondamental de la qualité de la vie.

Le SCC tire profit depuis longtemps de partenariats avec des organismes du système de justice pénale et il compte un vaste réseau de plus de 10 000 bénévoles qui participent à l'élaboration et à la prestation des programmes et des services correctionnels. Toutefois, le rythme auquel surviennent les changements aux niveaux mondial et national et l'orientation que ces changements amènent l'obligent à élargir son champ de vision.

4.1 Initiatives horizontales

4.1.1 La place du Canada dans le monde

Programme international de perfectionnement des services correctionnels

Le SCC est reconnu parmi la communauté internationale comme un chef de file en matière correctionnelle. Le programme de développement international du SCC fournit un appui à la politique étrangère du Canada qui est orientée vers une contribution à la paix et à la stabilité internationales par le truchement d'une bonne gouvernance, par la protection des droits de la personne et par un appui au processus de démocratisation.

Les projets internationaux du SCC sont élaborés en collaboration étroite avec une vaste gamme d'organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux de l'intérieur et internationaux. A l'interne, ces derniers comprennent les ministères fédéraux de la Justice, des Affaires étrangères, du Commerce international ainsi que l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Les organismes non-gouvernementaux comprennent les Nations unies, l'Organisation des Etats d'Amérique, le Conseil d'Europe et le Secrétariat du Commonwealth.

Deux projets de longue durée sont présentement en cours, l'un avec les Nations unies au Kosovo, l'autre en Lituanie avec l'ACDI.

Le SCC reçoit aussi des délégations de pays étrangers qui se penchent sur le système de justice pénale et le système correctionnel fédéral. A même ces

délégations, les demandes d'aide technique adressée au SCC par des pays en voie de développement et des démocraties montantes vont augmentant; ce type de demande vise à promouvoir et à appuyer des réformes dans les domaines correctionnel et de la justice pénale. Des protocoles d'entente sont présentement en vigueur avec certains pays tels que le Royaume uni, la Lituanie et la Namibie.

Projets internationaux en matière de justice réparatrice

On constate un intérêt et un dynamisme mondial grandissant face à la justice réparatrice dans les pays développés et dans les pays en voie de développement. Le SCC fournit un apport à l'oeuvre de deux Tables rondes sur la justice réparatrice et sur les Prisons réparatrices, et il a aussi donné son appui au Programme international d'échange d'étudiants sur la justice réparatrice dans lequel s'étaient engagées quatre universités canadiennes.

Tout dernièrement, le Canada parrainait une ébauche de résolution ayant reçu l'assentiment du 10ième congrès des Nations unies sur le crime et le traitement des contrevenants visant à susciter l'appui à l'étude et à l'adoption d'un ensemble de principes essentiels en matière de justice réparatrice. Le SCC est membre du Groupe de travail canadien mis sur pied pour faire progresser ce travail.

4.1.2 Qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes

S'il veut améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes, le SCC se doit d'intégrer ses efforts à ceux des autres intervenants des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux et à ceux de la collectivité afin de trouver les approches les plus efficaces pour atteindre le but visé. Il est d'une importance cruciale pour le SCC de se faire imputable aux Canadiens, aux Canadiennes, à ses clients et aux contribuables. Dans ce contexte, le SCC contribue aux stratégies suivantes dirigées par d'autres ministères du gouvernement fédéral.

Participation des citoyens/Initiatives du secteur bénévole

La mise en place d'une administration publique plus axée sur le citoyen et une participation accrue du secteur bénévole sont des priorités pour le gouvernement du Canada.

Les bénévoles font partie intégrante des activités du SCC depuis de nombreuses années. En outre, l'International "Association of Justice Volunteerism" a reconnu la valeur du modèle des comités consultatifs de citoyens du SCC en affirmant qu'il constitue une formule de bénévolat de meilleures pratiques. Pour mieux mettre à profit ces réussites, on a créé un nouveau Secteur chapeautant les

initiatives de participation de la collectivité et des bénévoles qui répond à la commissaire du Service correctionnel.

Le SCC participera également avec le ministère du Solliciteur général à des projets pour améliorer et élargir les communications avec le public, améliorer les liens avec les citoyens, cerner les meilleures pratiques et les modèles de partenariat avec d'autres administrations et d'autres intervenants et participer à des évaluations.

Stratégie de développement durable

Le gouvernement du Canada est déterminé à améliorer sa capacité de gérer et de mener à bien ses politiques, ses programmes et ses activités qui contribuent à un développement durable.

Le SCC a reconnu l'importance que prennent les nouvelles normes internationales applicables à la gestion des répercussions de l'activité humaine sur l'environnement, comme la norme ISO 14001 relative aux systèmes de gestion de l'environnement qui énonce divers principes pouvant contribuer au développement durable. Le SCC a élaboré une politique environnementale fondée sur ces principes.

La Stratégie de développement durable du SCC, version révisée 2000, fixe les buts et les objectifs pour aborder les principaux aspects environnementaux de ses opérations et établit le lien entre ses plans d'action et l'imputabilité axée sur les résultats.

Stratégie canadienne antidrogue

La Stratégie canadienne antidrogue aborde la toxicomanie dans une perspective de santé publique plutôt que dans la seule perspective de la criminalité. Elle favorise une approche plus équilibrée qui s'attaque non seulement à l'approvisionnement en narcotique mais également à la diminution de la demande de narcotique et d'alcool afin de réduire les méfaits causés à la société par la toxicomanie.

Le SCC a réaligné sa Stratégie antidrogue sur la Stratégie canadienne, et il a mis l'accent sur le lien qui existe entre la toxicomanie et la criminalité d'une part et la toxicomanie et la santé d'autre part. Le but ultime est d'améliorer la sécurité de la collectivité et la santé publique par une approche intégrée. Les principaux partenariats comprennent la participation du SCC à des comités fédéraux/provinciaux/territoriaux s'occupant de questions de santé, d'application de la loi et de systèmes correctionnels ainsi que d'organismes non gouvernementaux, comme le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies et les organismes provinciaux de lutte contre la toxicomanie. Le SCC s'intéresse aussi à divers problèmes en participant dans les comités du

réseau de "Partenariat pour la santé et l'application de la loi" aux niveaux national et local.

Santé publique

La Stratégie canadienne sur le VIH/SIDA s'attaque au risque particulier de propagation du VIH/SIDA et de l'hépatite C chez les femmes, les jeunes, les Autochtones, les populations carcérales et les utilisateurs de drogues injectables. La représentation élevée de populations à risque dans les systèmes correctionnels fédéral et provinciaux constitue un sujet de préoccupation majeure.

En tant que partenaire dans le Stratégie canadienne sur le VIH/SIDA (SCVS), le SCC s'est engagé à fournir les meilleurs soins de santé à tous les délinquants sous responsabilité fédérale. Le programme national VIH/SIDA continue à voir à ce que soient disponibles, adéquats, et procurés en temps opportun, les soins prévus pour les cas déclarés VIH-positifs. Le SCC reconnaît aussi l'importance primordiale d'empêcher la transmission du VIH et de gérer les risques afférents à l'injection des drogues, tatouage et perçage, sexe non-protégé, et autres activités à "haut-risque". On déploie tous les efforts pour voir à ce que les soins, les traitements et le support aux délinquants déclarés VIH-positifs, ainsi que les initiatives visant la prévention de la dispersion de la maladie du VIH, soient fournis selon les mêmes normes que celles établies pour la collectivité.

Le SCC a accentué l'action de son programme sur le VIH/SIDA en nommant une coordonnatrice du Programme national des maladies infectieuses qui préside un sous-comité de responsables fédéraux/provinciaux/territoriaux des services correctionnels chargé de s'occuper activement des questions entourant les maladies infectieuses. Les principaux partenaires pour la gestion de ces questions comprennent l'Association canadienne de santé publique, Santé Canada et les ministères provinciaux et territoriaux de santé publique. On note les projets plus récents:

- participation dans un comité fédéral/provincial/territorial afin d'aborder l'usage des problèmes des drogues injectables au Canada;
- partenariat dans le réseau canadien autochtone sur le SIDA dans le but d'aborder les problèmes particuliers aux Autochtones; et,
- collaboration avec Santé Canada pour gérer un programme de prévention et de contrôle de la tuberculose pour les gens qui vivent et travaillent dans des installations correctionnelles fédérales.

Stratégie à l'intention de la justice autochtone

Le gouvernement fédéral s'est engagé à bâtir un nouveau partenariat avec les peuples autochtones fondé sur la confiance, le respect mutuel et la participation dans le processus de prise de décision. Le rôle du gouvernement est de mettre à

la disposition des peuples autochtones les outils nécessaires à l'autogestion et à leur autonomie.

En sa qualité de partenaire dans la Stratégie de justice autochtone du Canada, le SCC met l'accent sur l'accroissement de la capacité des collectivités autochtones de fournir elles-mêmes les services correctionnels en vertu de dispositions comprises dans la *Loi sur le SCMLC*. Les principaux partenaires comprennent les organismes autochtones nationaux ainsi que les collectivités autochtones. Les projets primordiaux comprennent une stratégie nationale à l'intention des Autochtones afin d'assurer la prestation des programmes et des services dans le but de répondre aux besoins correctionnels spécifiques des délinquants autochtones et d'accroître le nombre de délinquants autochtones retournés, en toute sécurité, dans la collectivité. Un cadre pour l'avancement du rôle des collectivités autochtones fournit les balises administratives en vertu desquelles certaines, ou toutes, les composantes des services correctionnels fédéraux peuvent être remises aux collectivités autochtones.

Réseau canadien d'information pour la sécurité publique (RCISP)

Le gouvernement fédéral s'est engagé à collaborer avec les provinces et les territoires à l'intégration des systèmes d'information de justice pénale et à devenir un utilisateur modèle de la technologie de l'information. Un comité directeur de sous ministres a élaboré un plan d'action quinquennal visant la création du Réseau canadien d'information pour la sécurité publique (RCISP), qui servira d'assise à un réseau d'information pancanadien à la pointe de la technologie et reliera les agences de justice pénale chargées d'accroître la sécurité publique au Canada.

Le Comité directeur de ce projet est présidé par la sous solliciteur général. Les responsables de la GRC, du SCC et de la CNLC y représentent leur organisme respectif. Sont également représentés dans ce projet:

- le sous ministre, Citoyenneté et Immigration Canada;
- le sous ministre de la Justice;
- le commissaire, Agence des douanes et du revenu du Canada;
- la dirigeante principale de l'information, Secrétariat du Conseil du Trésor;
- le secrétaire adjoint, Secteur des opérations gouvernementales, Secrétariat du Conseil du Trésor;
- le directeur exécutif, Centre canadien de la statistique juridique.

Le SCC préside le sous-comité des responsables des services correctionnels fédéraux, provinciaux et territoriaux chargé de coordonner les mesures et de traiter les questions ayant trait à cette initiative.

"Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes: Un cadre de gestions pour le gouvernement du Canada"

Le Conseil du trésor, en tant que comité de gestion pour le Gouvernement du Canada, s'est engagé à l'excellence dans sa gestion. Cet engagement comprend des projets dans quatre domaines cruciaux, si on veut se doter d'un secteur public qui donne un bon rendement:

- Se concentrer sur le citoyen: Créer, assurer les fonds pour les programmes et services et fournir ces programmes et services, et évaluer leurs résultats, du point de vue du citoyen.
- Les valeurs du service public: Respecter et renforcer les institutions canadiennes de démocratie et se laisser guider par les valeurs professionnelles et d'éthiques les plus élevées.
- Résultats: Une façon de gérer axée sur les résultats voulue pour assurer la qualité des programmes, des services et des politiques pour les Canadiens et les Canadiennes.
- Dépenser d'une façon responsable: Tendre vers un équilibre entre l'investissement dans l'amélioration des services, le maintien de l'intégrité des programmes, la diminution des taxes, et l'acquittement de la dette publique.

Le SCC prend part présentement à divers comités interministériels dans le but de voir à ce que soient conçus et fournis les services conformément à ce cadre.

4.2 Initiatives collectives

Pour améliorer la justice pénale et la politique correctionnelle dans le cadre des "Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes", il faut non seulement mettre en place des partenariats solides et un système d'échange de renseignements avec nos partenaires de justice pénale fédérale mais aussi avec les systèmes correctionnels provinciaux/territoriaux et la communauté correctionnelle internationale. Les systèmes correctionnels du Canada et de partout dans le monde sont aux prises avec des défis semblables.

4.2.1 Collaboration internationale

Depuis bon nombre d'années, le SCC a mis sur pied un programme international d'accréditation en collaboration avec le Her Majesty's Prison Service et le Scottish Prison Service. La recherche soutenue et l'évaluation des programmes et des services en collaboration avec nos partenaires internationaux continuera de générer de nouveaux renseignements au sujet de nouvelles méthodes pratiques. Le SCC continue à tableur sur cet apprentissage dans le but de concevoir et de perfectionner des programmes dont le bien fondé est reconnu.

En outre, le SCC est concrètement engagé comme membre d'une Table ronde internationale sur l'excellence correctionnelle et de l'Association internationale des affaires correctionnelles et des pénitenciers pour l'avancement des services correctionnels professionnels.

4.2.2 Politiques de justice pénale

Le ministère fédéral de la Justice conserve la responsabilité du cadre législatif au Canada, mais le SCC participe à l'élaboration de la politique de justice pénale par le truchement de consultations et d'une collaboration avec le ministère de la Justice sur des questions de fond. On peut prendre connaissance de certaines de ces questions ci-dessous¹⁸:

- crime organisé
- rôle des victimes dans le système de justice pénale
- services aux victimes du crime
- justice réparatrice
- violence conjugale
- délinquants présentant des troubles mentaux
- jeunes contrvenants, et
- diversité, égalité et accès à la justice.

Le SCC oeuvre aussi avec la Gendarmerie royale du Canada dans le but d'effectuer les analyses sur les délinquants qui répondent aux critères d'analyse rétroactive d'ADN conformément à la loi promulguée en juillet 2000.

4.2.3 Services correctionnels fédéraux/provinciaux/territoriaux

Le SCC s'est engagé à collaborer avec les gouvernements provinciaux/territoriaux dans le but de cerner des méthodes pour promouvoir la philosophie de l'Entente sur le cadre de l'union sociale. Il est primordial de créer et de soutenir des liens forts de coopération avec nos homologues des provinces/territoires dans le but d'améliorer les pratiques et la gestion correctionnelles.

Au cours de la dernière décennie, le SCC a accru ses projets entrepris en collaboration avec les provinces et les territoires, ce qui a abouti à divers accords et protocoles d'entente. La Direction générale des relations

¹⁸ On peut trouver la liste complète de questions de politiques de fond à l'étude par le ministère de la justice à leur site sur le réseau électronique.

fédérales/provinciales/territoriales du SCC coordonne et fournit de l'expertise en rapport avec la négociation et la gestion de ces ententes.

Les responsables des services correctionnels fédéraux/provinciaux/territoriaux se rencontrent deux fois l'an pour échanger sur des questions de fond d'intérêt commun et sur divers projets; la cible de ces projets entrepris en collaboration est en train de se modifier. Ces projets ne sont plus surtout d'ordre carcéral. Certaines ententes récentes ont intégré des éléments ayant trait au partage des renseignements, à la formation du personnel, aux programmes et aux ressources communautaires. Toutes ces ententes aident à promouvoir l'économie et l'efficacité des services correctionnels au Canada.

De plus en plus, le Ministère du Solliciteur général joue un rôle dynamique dans les échanges entourant ces projets entrepris dans un esprit de collaboration. Santé Canada, le Ministère de la justice et les Affaires indiennes et du Nord Canada sont devenus des partenaires actifs avec le SCC pour débattre de questions de fond d'intérêt commun et d'occasions de collaborer.

4.2.4 Organismes non-gouvernementaux

Le SCC collabore avec des organismes à but non-lucratif tels que la Société John Howard du Canada, l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry, l'Armée du salut et d'autres organismes dans le cadre d'ententes contractuelles pour la prestation de services aux délinquants mis en liberté. Certains de ces organismes assurent aussi la surveillance communautaire dans des régions éloignées, ou l'hébergement, ainsi que des programmes aux délinquants ayant des besoins particuliers.

Le SCC poursuivra sa collaboration avec ces organismes, de même qu'avec des organismes nationaux et régionaux/locaux sur des questions de fond touchant la sécurité. Ces organismes sont, à titre d'exemple:

- Le centre national pour la prévention du crime
- La fédération canadienne des municipalités
- Associations nationales activement engagées dans la justice pénale (ANAEJP)
- Association canadienne des chefs de police (ACCP)
- Adhésion aux comités nationaux et locaux sur le "Partenariat pour la santé et l'application de la loi" à travers tout le Canada.

Section V- RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Tableau 5.1: Dépenses d'immobilisations par programme et par secteur d'activité

(\$ millions)	Prévisions 2000-2001	Dépenses Prévues 2001-2002	Dépenses Prévues 2002-2003	Dépenses Prévues 2003-2004
Prise en charge	0.0	0.6	1.2	1.2
Détention	137.7	142.5	133.0	133.1
Réinsertion sociale	16.6	17.4	17.4	17.4
Services corporatifs	0.0	0.0	0.0	0.0
Total	154.3	160.5	151.6	151.7

**Tableau 5.2: Détails sur les principaux projets d'immobilisations:
Répartition des dépenses par secteur d'activité**

Secteur d'activité GARDE	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues au 31 mars-01	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Besoins des années futures
(en millions de dollars)						
A) Nouveaux projets de logement :						
Agrandissement CRS Pacifique	72,0	19,0	17,0	13,0	12,5	10,5
Agrandissement établissement Drummond	14,5	13,3	1,2			
Autres projets de logement			28,9	28,9	12,5	10,5
Sous-Total (A)		32,3	47,1	41,9	25,0	21,0
B) Principaux projets de préservation des actifs et de l'infrastructure						
Rénovation établissement Springhill	30,5	0,5	5,0	6,0	7,0	12,0
Rénovation établissement. de Collins Bay	56,0	2,0	5,0	10,0	14,0	25,0
Rénovation établissement. de Cowansville	44,7	0,0	1,2	3,2	8,0	32,3
Rénovation Pénitencier Saskatchewan	80,0	1,0	3,0	10,0	15,0	51,0
Réaménagement établissement Mountain	45,0	44,0	1,0	0,0	0,0	0,0
Autres projets de préservation des actifs et de l'infrastructure			39,9			
Sous-Total (B)			55,1			
C) Projets de construction et d'entretien gérés par les régions			30,0			
D) Gestion du Programme d'immobilisations			2,5			
E) Portefeuilles d'équipement			12,5			
F) Remboursement de prêt de l'an 2000			(4,7)			
Total –GARDE			142,5			

Secteur d'activité: Prise en Charge	Coût estimatif total courant	Dépenses prévues au 31 mars -01	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003- 2004	Besoins des années futures
(en millions de dollars)						
E) Portefeuilles d'équipement			0,6			
Total – Prise en Charge			0,6			

Secteur d'activité: Réinsertion sociale	Coût estimatif total courant	Dépenses prévues au 31 mars-01	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Besoins des années futures
(en millions de dollars)						
E) Portefeuilles d'équipement			17,4			
Total – Immobilisations pour la réinsertion sociale			17,4			
Total des immobilisations du SCC (2000-2001)			160.5			

Tableau 5.3: Rapport d'étape sur les grands projets de l'État

Voir: <http://www.csc-scc.gc.ca>

Tableau 5.4: Détails des paiements de transfert par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévisions 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Subventions :				
Prise en Charge				
Subvention au collège de médecine de l'Université de la Saskatchewan pour l'obtention d'une place en psychiatrie	0.1	0.1	0.1	0.1
Subvention au Département de psychologie de l'Université de la Saskatchewan pour l'obtention d'une chaire de psychologie médico-légale	0.1	0.1	0.1	0.1
Réinsertion sociale				
Subventions aux collectivités autochtones pour des programmes et services correctionnels autochtones				
Programmes et services correctionnels	0.2	0.2	0.2	0.2
Services corporatifs				
Pensions et autres avantages sociaux des employés	0.2	0.2	0.2	0.2
Indemnisation des détenus des pénitenciers en cas d'accident	0.1	0.1	0.1	0.1
Total des subventions	0.7	0.7	0.7	0.7
Contributions :				
Réinsertion sociale				
- Contributions en vue de fournir des services aux libérés conditionnels, des services individuels et de groupe pour les détenus et d'assurer l'éducation et la participation du public relativement aux services correctionnels et à d'autres services complémentaires	3.0	0.7	0.7	0.7
- Paiements aux collectivités autochtones pour la prestation des programmes et services correctionnels	1.2	1.1	1.1	1.1
Total des contributions	4.2	1.8	1.8	1.8
Total des subventions et des contributions	4.9	2.5	2.5	2.5

Tableau 5.5: Source des recettes disponibles et non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions Revenu 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004
Recettes disponibles				
Corcan				
Fabrication	25.7	25.2	25.2	24.2
Agroentreprises (y compris la foresterie)	13.6	13.7	13.7	13.7
Graphisme	4.1	5.0	5.0	5.0
Textile	5.1	5.2	5.2	5.2
Construction	21.7	22.0	22.0	22.0
Formation et activités correctionnelles	16.3	16.3	16.3	16.3
Total des recettes disponibles	86.5	87.4	87.4	87.4
Recettes non disponibles				
Produit des ventes	8.3	8.4	8.5	8.6
Contrats pour services psychiatriques	0.6	0.6	0.7	0.8
Logement et repas - Détenus	0.6	0.7	0.8	0.9
Contrats pour l'entretien des détenus - (Ententes fédérales-provinciales)	2.0	2.1	2.2	2.3
Recouvrement de dépenses d'exercices précédents	0.3	0.4	0.5	0.6
Rajustement des comptes à payer à la fin de l'exercice (CAPAFE)	0.5	0.6	0.7	0.8
Autres recettes non fiscales	1.1	1.2	1.3	1.4
Total des recettes non disponibles	13.4	14.0	14.7	15.4
Total des recettes du programme	99.9	101.4	102.1	102.8

Tableau 5.6: Coût net du programme pour 2000-2001

(en millions de dollars)	Prévu 2001-2002	Prévu 2002-2003	Prévu 2003-2004
Dépenses brutes prévues	1,516.0		
Plus :			
<u>Services reçus sans frais</u>			
- Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	8.8	8.6	8.7
- Contributions comprenant la part de l'employeur aux primes d'assurance et aux coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	52.1	51.8	51.9
- Contribution de Développement des ressources humaines Canada à l'indemnisation des accidentés du travail	6.4	6.3	6.1
- Traitements et coûts connexes des services juridiques assurés par Justice Canada	1.8	1.9	2.0
	69.1	68.6	68.7
Coût total du programme	1,585.1		
Moins :			
Recettes non disponibles	14.0		
Recettes disponibles	87.4		
Total des recettes	101.4		
Coût net du programme 2001-2002	1,483.7		

Tableau 5.7: Fonds Renouvelable CORCAN : État des opérations

<u>(en millions de dollars)</u>	<u>Prévisions 2000-2001</u>	<u>Dépenses prévues 2001-2002</u>	<u>Dépenses prévues 2002-2003</u>	<u>Dépenses prévues 2003-2004</u>
Recettes :				
- Recettes de CORCAN	80.6	80.6	80.6	80.6
- Autres recettes				
Total des recettes	<hr/> 80.6	<hr/> 80.6	<hr/> 80.6	<hr/> 80.6
Dépenses :				
- Coût des marchandises vendues	63.6	63.6	63.6	63.6
- Dépenses de fonctionnement	17.1	16.4	15.8	15.8
Total des dépenses	<hr/> 80.7	<hr/> 80.0	<hr/> 79.4	<hr/> 79.4
Excédent (déficit)	<hr/> (0.1)	<hr/> 0.6	<hr/> 1.3	<hr/> 1.3

**Tableau 5.8: Fonds Renouvelable CORCAN:
Évolution de la situation financière**

(en millions de dollars)	Prévisions 2000-2001	Dépenses Prévues 2001-2002	Dépenses Prévues 2002-2003	Dépenses Prévues 2003-2004
Activités de fonctionnement				
Bénéfice (perte) net(te) avant postes extraordinaires	(0.1)	0.6	1.3	1.3
Plus : postes ne requérant pas l'utilisation de fonds				
- Provision pour prestations de cessation d'emploi	0.3	0.3	0.3	0.3
- Amortissement	2.8	2.3	2.3	2.3
- Amortissement des frais différés	0.4	0.1	0.1	0.1
- Provisions pour créances douteuses		0.0		
	3.5	3.3	4.0	4.0
Changements – Éléments d'actif et de passif à court terme				
Changements – Autres éléments d'actif et de passif :				
- Frais de services différés	4.0	0.5		
- Changements - Provision pour prestations de cessation d'emploi	(0.4)	(0.1)	(0.1)	(0.1)
Ressources financières nettes provenant des activités de fonctionnement	7.2	3.7	3.9	3.9
Activités d'investissement				
Immobilisations achetées	(0.8)	(3.1)	(3.3)	(3.3)
Ressources financières nettes consacrées aux activités d'investissement	(0.8)	(3.1)	(3.3)	(3.3)
Ressources financières nettes utilisées et changement de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation de fonds au début de l'exercice	6.4	0.6	0.6	0.6

Tableau 5.9: Fonds Renouvelable CORCAN:
Utilisation prévue de l'autorisation du fonds renouvelable

(en millions de dollars)	Prévisions 2000-2001	Dépenses Prévues 2001-2002	Dépenses Prévues 2002-2003	Dépenses Prévues 2003-2004
Autorisation	45.0	45.0	45.0	45.0
Diminution :				
- Solde au 1 ^{er} avril	(44.1)	(37.7)	(37.1)	(36.5)
- Excédent prévu (diminution)	6.4	0.6	0.6	0.6
Diminution - Total partiel	(37.7)	(37.1)	(36.5)	(35.9)
Solde prévu au 31 mars	7.3	7.9	8.5	9.1

Section VI: INFORMATION ADDITIONNELLE

Lois et règlements en vigueur

Loi: Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (L.R.C., 1992, c.20, C-4.6)

Règlement: *Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*

Personne-ressource pour obtenir de plus amples renseignements:

Adresse Internet externe du SCC: <http://www.csc-scc.gc.ca>

Marcel Chiasson
Directeur général, Planification stratégique et politiques
340 av. Laurier Ouest
Ottawa, Ontario
K1A 0P9

Téléphone: (613) 995-4377
Télécopieur: (613) 943-0715

Adresse électronique: chiassonmar@csc-scc.gc.ca

Diane Zilkowsky
Directrice par intérimaire, Planification stratégique
340 av. Laurier Ouest
Ottawa, Ontario
K1A 0P9

Téléphone: (613) 995-3027
Télécopieur: (613) 943-0715

Adresse électronique: zilkowskydl@csc-scc.gc.ca

Définitions

Date d'expiration du mandat – date à laquelle se termine la peine. Il n'y a pas de date d'expiration du mandat pour le délinquant condamné à perpétuité. Si on lui octroie la liberté sous condition, il reste sous surveillance pour le reste de sa vie.

Libération conditionnelle totale – régime de mise en liberté sous condition octroyé par la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon lequel le délinquant purge le reste de sa peine sous surveillance dans la collectivité.

Libération d'office – mise en liberté sous surveillance dans la collectivité après que le délinquant a purgé les deux tiers de sa peine.

Mise en liberté sous condition - mise en liberté sous surveillance dans la collectivité avant la date d'expiration du mandat, sous le régime de la semi-liberté, de la libération conditionnelle totale ou de la libération d'office.

Permission de sortir - permission accordée à un délinquant, s'il est admissible, de sortir du lieu d'incarcération, avec ou sans escorte, pour des raisons médicales, administratives, de compassion ou en vue d'un service à la collectivité, ou du perfectionnement personnel lié à la réadaptation du délinquant ou pour lui permettre d'établir ou d'entretenir des rapports familiaux.

Récidive – perpétration d'une nouvelle infraction au cours de la période de surveillance dans la collectivité. Il s'agit d'une situation différente de celle qui entraîne la révocation pour manquement à une condition de la libération conditionnelle (révocation qui n'est pas attribuable à un incident criminel, mais au fait que, d'après l'évaluation du risque qu'il présente pour la sécurité du public, le délinquant doit retourner au pénitencier).

Semi-liberté – régime de mise en liberté sous condition dans le cadre duquel le délinquant peut participer à des activités communautaires en préparation de la libération conditionnelle totale ou de la libération d'office. Les conditions imposées exigent du délinquant qu'il retourne tous les soirs dans un établissement ou dans une maison de transition, à moins d'autorisation spéciale de la Commission nationale des libérations conditionnelles.